

FORÊT DOMXNALE DE LA RONCE



Département : 27 – Eure

Surface retenue pour la gestion : 139,72 hectares

Altitudes extrêmes: 72 m - 128 m

Révision d'aménagement

Directive régionale d'aménagement : Haute-Normandie

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement, conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier





SOMMAIRE

	TE DE PRÉSENTATION AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE DE LA ICE	4
1	ÉTAT DES LIEUX	6
1.1	PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	6
1.2	LA FORET DANS SON TERRITOIRE	8
1.3	CONDITIONS NATURELLES ET PEUPLEMENTS FORESTIERS	. 12
2	PROPOSITIONS DE GESTION	. 18
2.1	DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	18
2.2	TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOYABILITE	
2.3	and the control of th	
2.4	EFFORT DE REGENERATION	21
2.5	PROGRAMME D'ACTIONS : COUPES	
2.6	PROGRAMME D'ACTIONS : TRAVAUX	
2.7	ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	
2.7	LINGAGEMENT ENVIRONNEIMENTAL	. 20
3	RÉCAPITULATIFS – INDICATEURS DE JUNY	. 30
4	ANNEXES	. 33

NOTE DE PRÉSENTATION AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE DE LA RONCE

Le contexte:

La forêt domaniale de la Ronce est située en rupture d'un plateau surplombant la vallée de l'Eure. Elle est à moins de dix kilomètres d'Evreux à vol d'oiseau. Les alentours sont principalement occupés par des cultures. Ce massif de cent quarante hectares est compact, très majoritairement boisé de peuplements feuillus. On note une prédominance des peuplements mélangés, composés de Chêne et de Châtaignier principalement.

La forêt est publique depuis les années 50. Après avoir appartent à la Caisse d'allocations familiales de l'Eure puis au Département de l'Eure, elle est devenue domaniale en 2010.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact su la gestion de la forêt :

Les trois fonctions à considérer pour ce massif, fonctions écologique, sociale et de production, présentent des niveaux d'enjeu similaires. Il n'y a pas de contrainte réglementaire forte. Du fait de sa situation topographique, le massif est relativement exposé dans le paysage.

Le placement de ce massif domanial au sein du Schéma des espaces naturels sensibles (ENS) du département de l'Eure renforce encore un peu plus la prise en compte des enjeux de biodiversité et d'accueil du public. La richesse écologique du massif était d'ores et déjà identifiée, en lien avec la diversité de milieux présents. Le département de l'Eure devient dorénavant un partenaire identifié pour l'ONF sur ces aspects, et le plan de gestion de l'ENS proposera les actions à mettre en œuvre en faveur de ces deux enjeux.

La principale contrainte pour la gestion future est le contexte d'incertitude actuel. Cette incertitude est aussi bien sanitaire, pour le Châtaignier en particulier, que climatique. Sur ce dernier point, il faut considérer que les conditions étaient déjà contraignantes pour bon nombre d'essences avant les chamboulements du climat qui sont en cours.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

Lors des dernières années et depuis que la forêt est domaniale, un aménagement a été suivi par les responsables de terrain, bien qu'il n'ait pas été validé. Celui-ci proposait un groupe d'amélioration, un groupe d'irrégulier, des îlots de vieillissement, des zones hors sylviculture et un groupe de régénération. Au sein de ce dernier, seules les deux parcelles de douglas ont été régénérées en plein. Les autres ont été ouvertes mais ont basculé vers une gestion en couvert continu. Dans les autres groupes, les unités de gestion ont été parcourues régulièrement en martelage, à part une partie de coteaux placés en « zone spéciale de conservation » au titre de Natura 2000, qui faisait déja l'objet d'une gestion dédiée.

Principaux objectits de l'aménagement forestier

Cet aménagement propose de généraliser la sylviculture en futaie irrégulière à l'échelle du massif. Il conviendra pour ce faire de se projeter sur le long terme dans les jeunes peuplements issus de plantation.

Une mosaïque de milieux est déjà visible dans l'état des lieux, avec la présence de plusieurs mares et d'un verger sur le plateau et de milieux ouverts sur les coteaux. La variété des structures et des compositions de peuplement y participe également.

La volonté d'améliorer encore cette mosaïque a été prise en compte dans les choix de classement, par la constitution d'une trame d'îlots de vieux bois étoffée et une gestion à visée essentiellement écologique pour les milieux ouverts présents sur les coteaux. Elle sera aussi considérée lors des travaux sylvicoles, qui auront pour but de diversifier au maximum les essences.

Pour les actions à mettre en œuvre au profit de la conservation de la biodiversité et de l'accueil du public, le plan de gestion de l'Espace naturel sensible (en cours de rédaction) s'articulera avec ce document d'aménagement. Il sera également une source d'informations importante sur les espèces présentes, car de nombreux inventaires ont été commandés dans le cadre de son élaboration.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

Pour les coupes :

Un programme de coupes a été défini pour l'ensemble des unités de gestion placées en sylviculture. Il prend en compte aussi bien des objectifs de prélèvement et de rotation, que des aspects pratiques pour l'organisation des exploitations (regroupement de parcelles). Ce programme pourrait être remis en cause en cours de période, selon l'évolution de l'état sanitaire du Châtaignier dans les parcelles où cette essence est présente.

Pour les travaux :

Les programmes de travaux sont conséquents, aussi bien pour les travaux sylvicoles que pour les autres travaux. Des travaux de maintenance et d'entretien de la desserte ont également été chiffrés a minima, bien que le réseau de routes soit constitué exclusivement de chemins ruraux (domaine privé des communes).

Les travaux sylvicoles comprendront un volet « plantations » : regarni et plantation en plein dans les deux unités de l'ancien groupe de régénération où les résineux ont étz récoltés ces dernières années ; plantation en enrichissement pour faire évoluer le mélange d'essences dans les peuplements adultes. D'éventuelles dépenses ont également été prévues afin d'accompagner le renouvellement naturel.

Enfin, les travaux en faveur de la biodiversité et de l'accueil se cont ϵ galement mis en œuvre, dans le cadre du travail en partenariat avec le département de l'Eure. Le détail des plans d'actions sera à consulter dans le plan de gestion de l'ENS.

<u>Bilan prévisionnel:</u>

Avec des recettes régulières issues des ventes de bois et de la location du droit de chasse, le bilan prévisionnel reste nettement positif. Le niveau de récolte devrait être relativement constant sur la période (hors aléa). On note une augmentation des dépenses à prévoir, aussi bien pour les travaux sylvicoles que pour les autres travaux. Des travaux au sein des peuplements seront ainsi nécessaires pour l'acquisition et l'accompagnement d'un revouvellement viable. A l'échelle du massif et dans le cadre du partenariat avec le Département de l'Eure, le suivi et la conservation de la biodiversité ainsi que l'amélioration des capacités d'accueil du public engendreront également un certain niveau de dépenses (principalement financées par le partenaire mais reportées ici dans leur globalité). Concernant l'accueil, on peut prévoir de fortes dépenses d'investissement dans les cinq premières années de la période, puis des dépenses moindres, d'entretien principalement.

Comme tout document de gestion durable des forêts, cet aménagement donne un cadre à la gestion future et prévoit l'ensemble des actions à mettre en œuvre. Cependant, on peut souligner que l'avenir de ce massif comporte un fort degré d'incertitude, lié au cumul de deux aspects : les problèmes sanitaires rencontrés par le Châtaignier, et les évolutions climatiques en cours qui pourraient devenir défavore bles aux peuplements en place (aussi bien en termes de températures que de précipitations).

1 ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative								
Nom de l'aménagement	AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE DE LA RONCE							
Numéro du ou des départements de situation	27 E'IRE							
Communes de situation	Fontaine-sous touy Jouy-sur-Eure							
N° ONF de la région nationale IFN de référence	224 - Plate ux de Neubourg, Saint-André et Drouais							
Directive régionale d'aménagement de référence	Haute-Normandie							
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement							

Période d'application	7	Année début	Année échéance
reriode d application		2023	2042

29 novembre 2023

Détail des fo	orêts aménag	ées	~	<u> </u>	de	ernier aménag	ement
Dénomination	Identifiant na	ntion			date	année	année
Denomination	forêt			cadastrale	arrêté	de début	d'échéance
La Ronce	F10261	ð _		139 ha, 72a 48ca	-	2009	2022

Surfaces de l'aménagen ent				
Surface cadastrale	139 ha, 72a 48ca			
Surface retenue pour le gestion	139,72 ha			
Surface boisée en début d'aménagement	138,36 ha			
Surface en sylviculture de production	124,77 ha			

COMMENTAIRES:

Arrêté du

Le massif de la Ronce devient propriété de l'Etat par l'acte du 12 mars 2010, en compensation de parcelles de la forêt domaniale de Bord-Louviers déboisées pour la réalisation d'une déviation à Pont de l'Arche.

Avant cette date, le massif était propriété du Département, en tant que réserve foncière utilisable pour compenser ce type de projet routier. Le propriétaire précédent était la Caisse d'allocations familiales de l'Eure, qui en avait fait l'acquisition en 1949. La forêt relève du Régime forestier depuis 1954. Auparavant, le bois était une propriété privée. Un historique plus détaillé est proposé en annexe 1.

A noter : il est fait référence à un dernier aménagement pour la période 2009-2022. Un projet d'aménagement, initialement prévu pour la période 2009-2029, a en effet été envoyé à la Direction générale pour transmission au Ministère. Ce document n'a jamais fait l'objet d'un arrêté d'aménagement. Il est mentionné ici car il a néanmoins constitué le cadre de la gestion mise en œuvre par l'équipe de terrain ces dernières années. C'est aussi à ce « projet d'aménagement » qu'on fait référence au sujet de la gestion passée (choix de traitement, surface régénérée).

Dans tous les cas, il ne s'agit pas ici d'un premier aménagement car la forêt avait aussi été aménagée à l'époque où elle était propriété de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure (sur la période 1987-2001).

Carte de situation de la forêt



1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale (ha)
		sans objet	faible	moyen	fort	
es	Production ligneuse	15 ha	18 ha	66 ha	41 ha	140 ha
ipal	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	
principales				140 ha		140 ha
	Fonction sociale (paysage,		local	reconnu	fort	
Fonctions	accueil, ressource en eau potable)			141 ha		140 ha
For	Protection contre les risques	sans objet	faible	moyen	fort	
	naturels	140 ha				140 ha

COMMENTAIRES:

La fonction écologique est estimée à un niveau « reconnu » sur l'ensemble du massif, pour prendre en compte le récent statut d'Espace naturel sensible du Département de l'Eure, qui englobe la totalité de cette forêt domaniale. On distingue toutefois des milieux plus fragiles ou plus rares, tels que les mares présentes sur le plateau et les coteaux calcicoles méridionaux et septentrionaux du massif. Ces zones de coteaux sont d'ailleurs présque intégralement incluses dans le site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure (« zone spéciale de conservation » au titre de la Directive européenne Habitats).

De la même façon, la fonction sociale est considérée comme présentant un niveau d'enjeu « reconnu » sur tout le massif de la Ronce. La politique départementale des Espaces naturels sensibles prévoit en effet de rendre ces espaces accessibles à la population tout en assurant leur préservation. Les potentialités d'accueir du massif pour le grand public ont donc vocation à être développées à l'avenir. La fréquentation actuelle est toutefois limitée à un public local et peu nombreux.

D'un point de vue paysager, on peut souligner que les parcelles en situation de versant, qui sont très visibles depuis l'extérieur du massif, ainsi que les parcelles situées au niveau de l'accès principal à la forêt, constituent des points sensibles.

Le niveau d'enjeu pour la fonction de production est variable sur le massif. Il dépend de l'enjeu écologique, des choix sylvice les et des potentialités intrinsèques aux stations forestières. On retient donc :

- Qu'une quinzaine d'hectares sont classés « hors sylviculture » et ne présentent pas d'enjeu de production (enjeu « sans objet »). Cette surface regroupe des cas de figure très variés : parking à l'entrée de la forêt, verger, unités de gestion en faveur du maintien de milieux ouverts, unités de gestion laissées à leur évolution naturelle, îlots de sénescence... Les trois derniers cas sont situés en zone Natura 2000.
- Le reste de la surface est constitué d'unités de gestion (UG) considérées comme étant « en production ». Pour celles-ci, le niveau de l'enjeu de production a été apprécié en fonction de la fertilité de la station majoritaire à l'échelle de l'UG, des peuplements en place et des choix de gestion :
 - Niveau faible: rendzine grise sur craie, rendzine brunifiée et colluvions carbonatés, podzol sur sable. L'enjeu de production a également été considéré à un niveau « faible » pour les îlots de vieillissement;

- Niveau moyen: station sur sol brun calcique, station sur sol brun acide à sable grossier et meulière (sauf en cas de présence majoritaire du Châtaignier, qui est bien adapté à ce type de station; le niveau retenu est alors « enjeu fort »);
- Niveau fort : limons argileux à sol brun eutrophe et pseudogley sur argile à meulières, dans la mesure où les peuplements en place sont adaptés à cette station et fortement productifs.

Cadre règlementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	----------------------	-------------------

Aucun statut règlementaire n'est répertorié : Parc national, réserves, sites, monuments, périmètre de captage d'eau potable.

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	éférences ou nom
Natura 2000 habitats (ZSC)	36 ha	FR2300128 – Vallée de l'Eure
ZNIEFF de type I	18 ha	230009123 – Les Grandes Côtes
ZNIEFF de type II	140 ha	23000 110 – La vallée de l'Eure d'Acquigny à Ménilles, la basse vellee de l'Iton
Contrats Natura 2000 en cours	-	-
Espace naturel sensible de l'Eure	140 ha	Le bois de la Ronce

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

La présence de ZNIEFF indique que des données d'inventaires naturalistes ont été générées mais n'a pas d'incidence directe sur la gestion dans le cas des ZNIEFF de type 2. Les ZNIEFF de type 1 peuvent quant à elles influer sur les choix de classement et les prescriptions. La fiche de la ZNIEFF Les Grandes Cotes figure en annexe 6.

Les contours de cette ZNIEFF de type 1 ont été repris pour définir la « zone spéciale de conservation » au titre de la Directive H. bitats de la réglementation européenne Natura 2000 sur le versant au sud du massif.

La présence de cette « zone spéciale de conservation » au titre de Natura 2000 doit conduire le propriétaire à adopter sur les curfaces concernées une gestion qui soit adaptée au document d'objectifs de ce site (voir annexe 2).

Dans le contexte de cette forèt devenue récemment un « Espace naturel sensible » (ENS) du Département de l'Eure le plan de gestion de l'ENS apportera un complément au présent document d'aménagement et servira ainsi d'appui pour l'ensemble des aspects liés à la connaissance et à la protection du patrimoine naturel, et à l'accueil du public. Il contiendra également un ensemble ce données d'inventaires récents (floristique et faunistique).

On peut d'ores et déjà rendre compte de l'étude entomologique réalisée en 2022 par le Conservatoire des espaces naturels de Normandie dans le cadre de l'élaboration du premier plan de gestion de l'ENS (DUQUEF Y. & SIMON A., 2022 – Etude entomologique de la Forêt Domaniale de la Ronce (communes de Fontaine-sous-Jouy et de Jouy-sur-Eure 27), Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, Rouen, 24p.). Celle-ci contribue à une meilleure connaissance de la richesse écologique du massif. Elle fait en particulier état de la présence de 66 espèces patrimoniales parmi le cortège entomologique principalement étudié (Rhopalocères, Hétérocères, Zygènes, Odonates et Orthoptères), dont la grande majorité sont des Hétérocères (communément appelés « papillons de nuit »).

Carte des statuts de protection règlementaire ou contractuelle sur la forêt

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	46 ha
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique (Hêtre, Douglas, Chênes sessiles et pédonculés)	140 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

• Problèmes sanitaires :

La présence de l'encre du Châtaignier (*Phytophthora cinnamomi*) en Forêt domaniale de la Ronce a été confirmée courant 2022 par le Département Santé des Forêts (DSF). Une étude selon le protocole Dépéris a également été réalisée à partir d'observations des peuplements durant l'été 2022 (voir annexe 3).

Il faudra poursuivre les observations des peuplements et suivre leur évolution dans les années futures. Des campagnes de remesure annuelles sont conseillées par le OSE.

Si le Châtaignier devait être touché sévèrement par cette maladie, celà reposera tout un ensemble de questions sur la gestion sylvicole et paysagère du massif, étant donne la présence importante de cette essence au sein de quelques 46 ha de peuplements « en sylvicy ture » sur le plateau (dans lesquels le Châtaignier représente au moins 25 % du couvert forestler).

La forêt de la Ronce n'a par ailleurs pas échappé à la chalarose du Frêne, qui a déjà touché quelques tiges bien que certaines aient encore, pour le moment, un aspect sain. Cette essence est toutefois présente en faible proportion à l'échelle de ce massif.

• Evolutions du climat :

Etant donné les évolutions du climat à prévoir à moyen et long terme, on peut s'interroger sur le devenir des Chênes sessiles et pédonculés, du D'uglas, du Hêtre et du Pin sylvestre face à des déficits hydriques estivaux plus marqués et à une tendance à la hausse des températures (cf paragraphe dédié). Cette menace concerne l'intégralité du massif de manière diffuse et doit conduire les forestiers à faire évoluer, à moyen terme, la composition des essences en mélange dans les peuplements. La présence des tros expèces de Chêne, sessile, pédonculé et pubescent, en mélange pourrait constituer un avantage en termes d'adaptation des peuplements.

La prise en compte de ces deux mena les fortes ne doit pas conduire à anticiper des problèmes tant qu'ils ne se présentent pas sur le te rain : aucun peuplement ne sera a priori « transformé » en plein pour changer d'essence à l'échelle d'une parcelle entière, mais des plantations par « collectifs d'arbres » seront réalisée afin de faire évoluer le mélange d'essences. Si toutefois un peuplement à dominante Chêne ou Châtaignier devait montrer des dépérissements rapides et à grande échelle, des plantations en plein ne sont pas exclues sur la période de cet aménagement.

• Equilibre sylvo-cynégétique :

Sur le massif de la Rônse, le Sanglier est de passage et le niveau de population est contenu : il n'y a donc pas, à ce jour, de souci majeur relatif à cette espèce dans cette zone. Une attention particulière est en revanche nécessaire au sujet du Chevreuil : la pression de chasse devra être maintenue, en prévoyant notamment un nombre de jours de chasse suffisants. Quant au Cerf, il n'a pas été observé sur le massif ces dernières décennies.

Les soucis passés avec le Lapin (dégâts aux cultures riveraines) ne sont plus d'actualité à ce jour, après plusieurs années d'épidémie de myxomatose.

Éléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	-
Sensibilité des sols (sites toujours très sensibles au tassement)	40 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	1 ha
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	4,70 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

• Desserte:

La desserte en place permet la mobilisation des bois. On tient toutefois à souligner qu'elle est composée uniquement de chemins ruraux (voirie communale du domaine privé des communes de situation), ce qui pose question sur la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et éventuels investissements à réaliser. En effet, ces chemins sont fermés à la circulation et sont donc exclusivement « usés » par l'exploitation des bois de la forêt domaniale. Ces questions seront à éclaircir dans la gestion courante, par des décisions actées entre la direction de l'ONF et les communes. Il existe deux solutions envisageables : le « déclassement » des chemins pour que l'Etat en récupère la propriété et qu'ils soient intégrés à la forêt, ou l'établissement d'une convention entre l'ONF et les communes pour réaliser des travaux. A noter : le propriétaire précédent (la CAF de l'Eure) avait réalisé à ses frais une réfection de cette voirie, ce qui explique son état encore relativement bon.

• Sensibilité des sols :

Une surface non négligeable des peuplements est particulièrement se sible au tassement. L'intégralité des peuplements faisant l'objet d'exploitation est cloisonnée, il convient donc de respecter les règles de circulation dans ces cloisonnements and de contenir les effets des exploitations dans les parcelles. C'est d'autant plus important dans les peuplements à dominante de Châtaignier, car l'évolution sanitaire de ces derniers peur être lortement liée aux conditions d'exploitation et à leurs effets sur les sols.

• Abords des mares :

Une surface approximative de 1 hectare a été estimée pour considérer les abords des mares à protéger lors des chantiers.

• Peuplements classés :

Des peuplements ont été classés en 2020 pour la lécolte de matériel de reproduction de l'espèce Castanea sativa (Châtaignier commun) dans les parcelles 6,7 et 11 parties. Après avis de personnes compétentes, la récolte des Châtaignes reste possible même en présence d'Encre. Ces peuplements sont classés en « îlots de vieillissement » pour y pratiquer une sylviculture non intensive, en faveur du maintien de semenciers de Châtaigniers. Des unités de gestion dédiées ont donc été définies dans les trois parcelles concernées.

Autres éléments impactant for	surface		
gestion de la forêt			concernée

Il n'existe pas d'autres élément rocersé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

On peut mentionner ici qu'un réseau de canalisations d'eau potable sillonne la forêt. Il est a priori situé sur l'emprise de chemins ruraux. C'est à ce jour la communauté d'agglomération Evreux Porte de Normandie qui en est gestionnaire. La présence de ces canalisations est à prendre en compte dans la gestion.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	72 m	128 m

Le massif de La Ronce est situé dans le département de l'Eure, au nord-est d'Evreux. C'est une forêt localisée en rupture de plateau, surplombant la vallée de l'Eure. Aux alentours, les plateaux sont essentiellement agricoles. Certaines parcelles du massif se prolongent à mi-pente des coteaux, sur différentes expositions. Les altitudes s'échelonnent entre 72 et 128 mètres. Globalement, les peuplements avec un enjeu de production sont situés sur des zones plutôt planes.

Aucun cours d'eau ne traverse la forêt. Seule la mare de Cresnes, creusée dans le passé au centre du massif, assure un point d'eau non négligeable en cas d'incendie. Il existe également d'autres mares disséminées sur le plateau, parmi lesquelles la mare du Frasier en parcelle 10 et la mare Verte en parcelle 7. Ces mares sont actuellement suivies dans le caure du Programme régional d'actions en faveur des mares en Normandie (PRAM).

Climat:

Sur les dernières décennies :

Le climat est de type tempéré océanique à tendance continentale. Les données de la stations Météo France d'Evreux-Huest sur la période 1981-2010 sont les suivantes :

- Précipitations moyennes annuelles de 605 mm bien réparties suivant les saisons, avec une légère baisse estivale et un automne un peu plus arrosé que le reste de l'année ;
- Température moyenne annuelle de 10,8°C, y moi le plus froid étant janvier (3,9°C en moyenne) et les plus chauds juillet et août (18,4°C en moyenne). Un nouveau record de température a été relevé en juillet 2019, à 40,2°C.

Ces deux facteurs climatiques entraînaient déjà par le passé un déficit hydrique pour les végétaux lors de la période estivale (voir diagramme ombrothérmique ci-dessous), avec un climat parmi les plus secs à l'échelle de la Normandie.

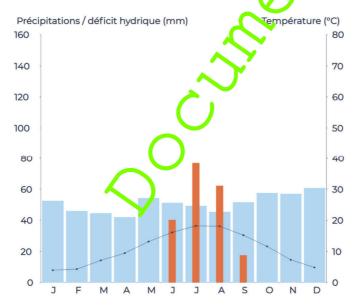




Figure 1 : Diagramme ombrothermique en forêt de la Ronce, en climat « actuel » (modèle Chelsa, période 1979-2013, source ClimEssences)

Les vents dominants sont du secteur ouest et sud-ouest, parfois violents ces dernières années. De forts dégâts ont été enregistrés dans les parcelles résineuses et quelques places feuillues en décembre 1999. La situation en promontoire du massif engendre une fragilité certaine de la forêt face aux tempêtes.

Sous ce climat, les gelées tardives sont à craindre en avril et mai.

A l'avenir :

Les travaux réalisés par la communauté scientifique afin de modéliser les évolutions futures du climat dans un contexte de changement global sont repris dans l'outil ClimEssences. Le diagramme ombrothermique présenté ci-dessous illustre les évolutions qui sont à prévoir, à savoir une augmentation globale des températures et une baisse des précipitations, en particulier pendant la période estivale. Ce qui entraînera des déficits hydriques plus marqués, sur quatre à cinq mois de l'année, ainsi qu'une réelle période de sécheresse en juillet et en août (P<2T).



Figure 2 : Diagramme ombrothermique à l'horizon 2070, scénario +4°C et « modèle moyen » (source Climesserces).

Ces évolutions sont à prendre en compte dès present dans la gestion.

L'outil ClimEssences donne des projection très peu favorables au Chêne sessile sur le territoire de la forêt de la Ronce. Si on couple ce la aux problèmes sanitaires auxquels doit faire face le Châtaignier, l'avenir des deux essences principales du massif pourrait être difficile à long terme. Il conviendra donc d'observer les évolution redes peuplements in situ et de faire évoluer autant que de besoin la composition en essences à l'echelle du massif.

En lien avec ces évolutions du climat, l'augmentation du risque d'incendie est à prendre en compte dès à présent. Un travail sera mené au niveau de l'Agence territoriale, qui comportera aussi bien des éléments de diagnostic (sens bilités des massifs) que des éléments opérationnels (contacts avec les SDIS, cartographie des accès et des points d'eau).

Géologie:

* Craies du Campanien et Santonien-Coniacien (Crétacé supérieur 65 à 100 MA) :

Déposées à l'ère secondaire, les craies affleurent sur les versants en périphérie de la forêt et en constituent le soubassement général. Les craies campaniennes occupent tout le pourtour du massif et sont assez semblables à celles plus anciennes du Santonien-Coniacien, lesquelles sont seulement visibles dans le bas de la parcelle 18. Ce sont des craies blanches et friables dans les deux cas. Les craies campaniennes sont non indurées, et à charge en silex moins forte que celles du Santonien-Coniacien, à zones indurées, dolomitiques et bancs de gros silex branchus noirâtres caractéristiques.

* Sables de Lozère (Miocène 6 à 25 MA) :

Cette formation tertiaire occupe tout le plateau en recouvrement ou mélange plus ou moins superficiel des argiles issues de la pédogenèse des craies précitées ou des limons éoliens. Ils

proviennent de la fragmentation sur place des galets et graviers d'une arène granitique en provenance du Massif central. Remaniés, ces sables se séparent en trois éléments distincts après altération :

- Sables fins proches des sables de Fontainebleau ;
- Sables grossiers à grains quartziques ;
- Argiles diversement colorées.

* Colluvions de pente :

Cette formation est présente dès la rupture du plateau et sur les pentes les plus douces du massif en épaisseurs très variables. Ils sont de natures très hétérogènes, issus des mélanges des formations précitées et encore partiellement carbonatées.

* Limons:

D'origine éolienne, ils sont visibles partiellement et en placage superficie) sur le plateau (parcelles 1 et 2). Ils atteignent plus d'un mètre d'épaisseur en bas de versant (parcelle 10), après remaniement par colluvionnement.

Stations forestières:

Unités statio	Jnités stationnelles										
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)								
1-1	Station sur rendzine grise sur croie	3,99 ha	2,9 %								
1-2b	Station sur rendzine brunifiée et solluvions carbonatées	13,10 ha	9,4 %								
2-3c	Station sur sol brup colcique	32,90 ha	23,5 %								
2-3e	Station sur limons argileux Solorun eutrophe	7,16 ha	5,1 %								
3-7	Station à pseudogley ur orgile à meulières	26,12 ha	18,7 %								
4-1c	Station sur sol brun a side à sable grossier et moulie es	39,09 ha	28 %								
4-9	Station sur podzol sur sables	17,36 ha	12,4 %								
	TOTAL	139,72 ha									

COMMENTAIRE:

Ce tableau et la carte en annexe donnent la répartition des différentes stations du massif. Elles ont été étudiées lors des parcours en inventaire des peuplements en 2000 et 2001, par référence au catalogue des stations pour le sud-est de l'Eure de Laurent CHAUNU (ONF,1993).

STATION 1-1: Rendzine grise sur craies à flore calcaricole et à humus de type Mull carbonaté. Associée aux pelouses résiduelles et pré-bois à fruticées. On la rencontrera partiellement aux pourtours de la forêt (taillis et pineraies).

STATION 1-2b : Rendzine brunifiée sur craies ou colluvions carbonatées grossières peu épaisses à flore calcicole et neutrophile, à humus de type Mull carbonaté.

En liaison avec 1-1 et sous-bois plus denses, c'est une station de transition.

STATIONS 2-3 (2-3e et 2-3c): Limon argileux ou argile limoneuse de colluvionnement sur sols brun eutrophe ou brun calcique, à flore neutrocline et neutrophile à humus de type Mull mésotrophe. En rebord du plateau et versants de pente faible. Le sol est décarbonaté mais les colluvionnements et remaniements renferment parfois des éléments grossiers à la base d'une recarbonatation diffuse.

STATION 3-7 : Pseudogley sur colluvion sablo-limoneuse à meulières ou sur argile à meulière à flore neutrocline et acidicline à humus de type Moder.

Hydromorphie liée à la dépression topographique au centre du plateau dans le toit des argiles mais ne semblant pas être trop limitante.

STATION 4-1c: Sol brun acide sur formation à sables grossiers et meulières sur argile non hydromorphe, à flore acidicline et acidiphile, à humus de type Dysmoder.

Localisée sur le plateau et rebord de plateau du massif, ce sont des sols à forte porosité et limitants pour des espèces hygroclines.

STATION 4-9 : Sol podzolique sur sables à flore acidiphile, à humus de type Dysmoder ou Mor. Forte charge en pierres, localisée au sommet du plateau.

Comme évoqué dans l'évaluation de l'enjeu de production, les niveaux de fertilité sont très variables sur le massif.

Carte des unités stationnelles

Essences présentes dans la forêt	Part de la
Libellé	surface boisée (%)
Chênes (sessile et pédonculé confondus)	57 %
Châtaignier	21 %
Hêtre	4 %
Douglas	3 %
Charme	2 %
Frêne commun	2 %
Merisier	2 %
Pin sylvestre	2 %
Chêne pubescent	2 %
Bouleau verruqueux	1 %
Tilleul (sp)	1 %
Erable champêtre	1 %
Pin Iaricio	1 %
Autres pins noirs	1 %
TOTAL	100%

COMMENTAIRE:

Les chênes, sessile et pédonculé confondus (la distinction n'a pas pu être faite lors de la prise de données sur le terrain), représentent par regroupement l'essence majoritaire sur le massif. Le châtaignier est la deuxième essence la plus représentée : elle est très régulièrement en mélange avec le Chêne. Les autres essences feuillues d'accompagnement sont le Hêtre, le Charme, le Frêne, le Merisier, les Tilleuls, les Erables (champêtre sur les coteaux, grands érables disséminés dans le massif) et le Bouleau. La présence de Chêne pubescent est également à souligner car il pourrait être une essence d'avenir pour le massif, à introduire dans un plus grand nombre de parcelles qu'actuellement.

Les essences résineuses sont nettement minoritaires, avec la présence de Pin sylvestre, et l'introduction ces dernières décennies du Douglas et de Pins noirs.

On a également relevé la présence très ponctuelle d'Alisier torminal, de Noyer, de Tremble, de Robinier (très présent en lisière de la parcelle 6), de Pin maritime, de Sapin de Vancouver et d'Epicéa commun.

Cette large palette d'essences, qui constituent principalement des peuplements mélangés, est l'un des points forts du massif.

		Surface	Part surface
Code	Libellé	(ha)	en gestion (%)
FCHEI	Futaie de Chêne et autres feuillus à Bois moyens et Gros bois majoritaires	38,70 ha	27,7 %
ICHEchtI	Futaie de Chêne et Châtaignier sans catégorie majoritaire	27,21 ha	19,5 %
FCHTcheM	Futaie de Châtaignier et Chêne à Bois moyens majoritaires	13,5 %	
FCHEresM	Futaie de Chêne, autres feuillus et résineux à Bois moyens majoritaires	12,75 ha	9,1 %
FCHEM	Futaie de Chêne et autres feuillus à Bois moyens majoritaire	12,16 ha	8,7 %
FDOUS	Futaie de Douglas et autres résineux issue de plantation (moins de 3 mètres de hauteur)	3,65 ha	2,6 %
FP.SM	Futaie de Pins en mélange avec des feuillus à Bois moyens majoritaires	3,43 ha	2,5 %
FHETM	Futaie de Hêtre et autres feuillus à Bois majoritaires	3,06 ha	2,2 %
ZPCA	Pré-bois calcicole à Chêne pubescent et quelques Pins sylvestres	2,73 ha	2,0 %
ZPCA	Pré-bois et pelouses calcicoles	2,63 ha	1,9 %
ZPCA	Pré-bois calcicole à feuillus mélangés et guelques Pins sylvestres	2,38 ha	1,7 %
FCHEE	Futaie de Chêne et autres featilus issue de plantation (plus de 6 mètres de hauteur)	2,24 ha	1,6 %
VRAS	Espace à rehoiser	2,28 ha	1,6 %
ZPCA	Pré-bois calcicole à Pins (t revillus divers dont Chêne pubescent	1,71 ha	1,2 %
FCHYM	Futaie de Chênes dont Chêne pubescent et autres feuillus à Bois moyens majoritaires	1,62 ha	1,2 %
VVER	Verger	1,22 ha	0,9 %
FCHYI	Futaie de Chênes dont Chêne pubescent et autres feuillus à Petits bois et Bois moyens majoritaires	1,08 ha	0,8 %
FP.NM	Futait de in noir et pin sylvestre	0,83 ha	0,6 %
FP.LM	Fy caie de Pin Iaricio issue de plantations (Bois moyens)	0,61 ha	0,4 %
FMERP	Futaie de Merisier issue de plantation (Petits bois)	0,42 ha	0,3 %
VACP	Parking et place de dépôt	0,14 ha	0,1 %
	TOTAL	139,72 ha	

COMMENTAIRES:

Le massif de la Ronce est très nettement couvert par des peuplements feuillus. Les résineux sont présents ponctuellement, soit en mélange avec des feuillus soit dans des parquets de plantation, ou encore dans les pré-bois calcicoles. Ces derniers recouvrent une surface non négligeable, intégralement classée « hors sylviculture ».

Dans les peuplements feuillus, on retrouve les deux essences principales que sont le Chêne et le Châtaignier.

En termes de structure, les bois moyens sont majoritairement représentés. L'effort d'irrégularisation sera à poursuivre. La prédominance des Bois moyens est également liée au diamètre d'exploitabilité du Châtaignier, qui est relativement faible pour une essence feuillue (cela entraine une faible présence de gros bois de Châtaignier dans les peuplements en production).

Carte des peuplements



2 PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles		rface Onisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	- 🖊		70 ha
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	124,	// na	59 ha
Hors sylviculture de production	14,9	95 ha	11 ha
TOTAL	139	72 ha	

COMMENTAIRES:

Pour cette nouvelle période d'aménagement, l'ensemble des parcelles en « sylviculture de production » sont classées en futaie irrégulière. Ce mode de gestion semble approprié aux peuplements actuels, pour la plupart mélangés. Des plantations sur des surfaces plus petites que les unités de gestion pourront être envisagées pour faire évoluer le cortège d'essences et rendre les peuplements plus adaptés aux évolutions climatiques (en-dehors de cas imprévisibles de dépérissements intenses).

Dans les jeunes peuplements (en parcelles 10, 25 et 22), qui sont des plantations équiennes, il faudra s'appuyer sur la diversité en essences pour tendre petit à petit vers une irrégularisation de la structure du peuplement. C'est, dans je cos, un objectif à long terme.

A noter : cette surface classée en futais irrégulière englobe toutes les unités de gestion « en production », y compris celles classées er îlots de vieillissement. Ce principe de gestion peut aussi bien s'intégrer à la futaie régulière qu'à la futaie irrégulière, le principe directeur étant d'y augmenter au maximum les critères d'exploitabilité (diamètre, âge) tout en évitant les pertes économiques.

La surface « hors sylviculture de production » englobe divers cas de figure, décrits ci-dessous.

Essences objectif et critères d'exploitabilité							
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de production (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu		
Chêne sessile	A distinguer, autant que faire se peut, du Chêne pédonculé	74,96 ha	60 %	-	75 cm		
Châtaignier	Tant que l'état sanitaire le permet	24,95 ha	20 %	-	55 cm		
Douglas		3,65 ha	3 %	-	65 cm		
Chêne pubescent	Sur les stations à plus faible réserve utile	11,23 ha	9 %	-	55 cm		
Alisier torminal	Essence objectif associée	2,50 ha	2 %	Y -	50 cm		
Cormier (Sorbier domestique)	Essence objectif associée	2,50 ha	2 %	-	50 cm		
Tilleul à petites feuilles	Essence objectif associée	2,50 ha	2 %	-	60 cm		
Erable plane	Essence objectif associée	2,50 ha	2 %	-	60 cm		
	TOTAL	124,77 ha					

COMMENTAIRES:

Dans un contexte d'incertitudes sur l'avenir des peuplements face aux évolutions climatiques et sanitaires, les deux essences principales ont éte aissées comme essences objectif pour la période de cet aménagement.

Le Chêne sessile reste donc à ce jour l'essence objectif majoritaire.

Le Châtaignier et le Douglas sont également mentionnés dans ce tableau bien qu'ils ne soient plus, a priori, des essences à privilégier pour le renouvellement des peuplements. Etant en place dans les peuplements, ils seront toutefois récoltés à l'avenir (en particulier le Châtaignier sur la période de cet aménagement), il est donc intéres ant d'en mentionner le diamètre d'exploitabilité.

Enfin, le Chêne pubescent est retunu comme nouvelle essence objectif dont la présence dans les peuplements sera à développer. Le diamètre d'exploitabilité inscrit est indicatif, en l'absence de critères reconnus à ce jour pour la sylviculture de cette essence en Normandie. Les essences associées ont également été mentionnées dans ce tableau, afin de mettre en avant les mélanges d'essences feuillues à rechercher.

Aucun critère d'exploitabilite propre aux îlots de vieillissement n'a été indiqué ici, car le principe général à appliquer era de maximiser les diamètres en évitant toute perte économique.

2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	18,11 ha
Surface effectivement régénérée	3,65 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	-

COMMENTAIRES:

Le peuplement résineux de la parcelle 20 a été régénéré sur la période passée. Des travaux restent à prévoir dans le jeune peuplement installé en 2019. En parcelle 22, la coupe du peuplement résineux a été réalisée sur 2,28 ha. Le renouvellement de cette zone est en cours d'étude au moment de la rédaction de ce document.

La régénération prévue dans les parcelles 12, 14 et 21 n'avait pas été entamée (ou légèrement en parcelle 21). Le classement de ces parcelles a été revu pour cette nouvelle période d'aménagement : elles ne sont pas maintenues dans un groupe de régénération.

Effort de régénération du nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	- ha		
Traitements en Taillis ou TSF	- ha		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	125 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	18 m / ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	δ0 p/ha		
État général de maturité des peuplements	Globaleme	nt à l'équilik	ore
Indicateurs de renouvellement	Cible future	valeur observée	note forêt
Surface terrière	18 m²/ha	21 m²/ha	
% de la surface avec une régénération satisfalsante	20 %	-	D
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	80 p/ha	-	
Surface moyenne annuelle à passer en goupe	13 ha		

COMMENTAIRES:

Les incertitudes sanitaires sur le devenir des semis, perches et cépées de Châtaignier ont rendu l'appréciation de la surface présentant une régénération satisfaisante difficile. Le problème a été le même pour la densité de perches. En effet, dans les peuplements où le Châtaignier est présent, les semis et cépées de Châtaignier predominent, aux dépens du Chêne. Or en présence de l'Encre, cette essence ne peut plus être considérée avec certitude comme une essence d'avenir.

A dire d'expert, les deux indica eurs « surface avec une régénération satisfaisante » et « densité de perches » ont été estimés comme étant « non satisfaisants » à l'échelle du massif, ce qui explique la note de la forêt D.

Il faudra donc à l'avenir:

- Observer l'évolution sanitaire des Châtaignier, adultes et semis.
- Travailler au profit les semis de Chêne pubescent (si présents) et sessile...à condition que celui-ci ne montre pas de signes avérés de dépérissement. Par exemple en l'installant en priorité sur les stations à meilleure réserve utile.
- Introduire, principalement lors de la 2^{ème} moitié de la période, de nouvelles essences et provenances d'essence, pour augmenter la diversité et surtout étoffer la présence d'essences objectif appropriées aux évolutions climatiques, en utilisant autant que possible des essences du cortège d'essences naturellement présentes (telles que le Chêne pubescent, ciblé dans ce document).

2.4 Classement des unités de gestion

Les actions s'inscrivant dans un cadre surfacique (parcelle ou partie de parcelle bien individualisable) sont définies à l'échelle des unités de gestion (notées UG). Celles-ci sont classées dans les groupes d'aménagement, en fonction des orientations de gestion définies dans ce document. Ce classement donne une ligne directrice à la gestion à appliquer dans chaque UG sur la durée de l'aménagement.

	Class	sement			Surface	Surface en
Code national	Code aménagement	Libellé	Parcelle	UG	totale	sylviculture
national	amenagement		1	U	5.85 ha	5.85 ha
			2	u		
			4	a		
			5	É	5,34 ha	5,34 ha
			6	a	3,20 ha	3,20 ha
			10	u	7,47 ha	7,47 ha
		Futaie irrégulière à rotation	14	u	5,85 ha 5,85 ha 5,63 ha 5,63 ha 5,83 ha 5,84 ha 5,34 ha 5,34 ha 3,20 ha 3,20 ha	
	IRR2	de 9 ans et plus entre les 🦯	15	u	5,92 ha	5,92 ha
		coupes (9 et +)	16	u	7,86 ha	7,86 ha
		\sim	17	u	4,71 ha	4,71 ha
			21	u	3,43 ha	3,43 ha
IRR		O_{1}	22	a	2,60 ha	2,60 ha
11111			24	u	4,28 ha	4,28 ha
			25	u	3,79 ha	3,79 ha
			26	u	4,68 ha	4,68 ha
		Futale irrigulière à rotation de 8 ans et moins entre les coupes (8 et -)	7	а		6,93 ha
	IRR1		9	u		
			11	а	3,86 ha	3,86 ha
			12	u	8,62 ha	8,62 ha
			13	u	5,55 ha	5,55 ha
			22	С		2,24 ha
	IRRS	Futaie irrégulière sans coupe	20	u	3,65 ha	3,65 ha
			22	b		
		Sous-total :	<u> </u>		114,71 ha	114,71 ha
		llot de vieillissement –	6	b	2,57 ha	2,57 ha
	ILVpc	peuplement classé pour la récolte de Châtaignes	7	b	1,41 ha	1,41 ha
ILV			11	b	1,22 ha	1,22 ha
	ILV	llot de vieillissement « classique »	8	u		·
		Sous-total :			10,06 ha	10,06 ha

	II C	llot de sénescence	6	С	1,08 ha	0 ha
ILS	ILS	not de senescence	18	а	3,06 ha	0 ha
		Sous-total:			4,14 ha	0 ha
HSN	HSN	Hors sylviculture – évolution naturelle	5,11 ha	0 ha		
		Sous-total:	5,11 ha	0 ha		
		Hors sylviculture – équipement d'accueil	0,14 ha	0 ha		
	HSY	Hors sylviculture – maintien	18	b	1,38 ha	0 ha
HSY		des milieux ouverts (pré-bois)	19	а	1,25 ha	0 ha
			19	b	1,71 ha	0 ha
		Hors sylviculture – verger	23	4	1,22 ha	0 ha
		Sous-total :			5,70 ha	0 ha
			76	taux	139,72 ha	124,77 ha

COMMENTAIRES:

Le groupe « Futaie irrégulière » englobe toutes les unités dont la gestion est orientée par une sylviculture de production de bois. Elles représentent 114 ha, soit plus de 80% de la surface totale du massif. On distingue deux modalités d'intervention sylvicole selon la rotation entre deux coupes (8 ans ou moins, ou 9 ans et plus), et les UG de jeunes peuplements dans lesquelles il n'y aura pas de coupes au cours de cette période d'aménagement.

A celles-ci s'ajoutent les îlots de vieillissement (ILV);

- un îlot classique dans la parcelle 8 (4.26 ha), où l'objectif est de laisser au maximum les arbres vieillir, mais sans sacrifice économique (les arbres **de qualité** sont récoltés avant de se déprécier). Le classement de cette parcelle en îlot de vieillissement contribuera à maintenir dans le temps la présence de gros bois de Chêne sur le massif, cette essence étant importante notamment pour certains lépidoptères rares inventoriés (tels que La Promise, Catocala promissa, inféodée au Chêne);
- trois îlots dédiés aux peuplements classés pour la récolte de Châtaigne, qui ont été raccrochés au groupe ILV afin d'y pratiquer une sylviculture moins intensive que dans les autres peuplements de Châtaignier et de travailler au maximum au profit des gros bois en tant que semenciers (augmentation du diamètre d'exploitabilité).

Cet ensemble représente la surface « en sylviculture », qui s'élève à 124,77 ha.

Deux groupes concernent les espaces laissés à leur évolution naturelle :

- deux îlots de senes ence (ILS), où l'on renonce à l'exploitation des bois. L'un en situation méridionale, avec une forte présence du Chêne pubescent et de quelques tiges d'Alisier de Fontainebleau, et l'autre en situation septentrionale, avec des gros bois de Hêtre. Ces deux types de peuplement sont très peu représentés sur le massif et représentent un enjeu de production faible. Il sera intéressant de suivre leur dynamique naturelle future en l'absence d'intervention sylvicole;
- la parcelle 3 (HSN), où les peuplements ne sont dans tous les cas pas valorisables pour la production de bois (végétation de type pré-bois calcicole), et également laissés sans intervention.

Enfin, le groupe « hors sylviculture » (HSY) comprend des unités aux profils très différents :

- une petite zone dédiée au parking et au dépôt de bois en parcelle 4 ;
- des zones en parcelles 18 et 19, au sein du site Natura 2000, dont la gestion sera orientée en faveur des milieux ouverts ;

• le verger en parcelle 23. Ce verger comprend à ce jour diverses essences d'arbres fruitiers, en plus ou moins bon état. Un projet de plantation de Cormiers (*Sorbus domestica*) est en cours d'élaboration et de proposition. A proximité de la Mare du Cresnes, il contribue très fortement à la mosaïque de milieux du massif.

Carte de décisions d'aménagement



2.5 Programme d'actions : coupes

Le programme des coupes a été établi en fonction des données dendrométriques relevées lors de la phase de description sur le terrain, des accroissements courants estimés pour chaque type de peuplement en fonction de la fertilité de la station (estimation délicate) et de la date du dernier passage en coupe. Une approche de regroupement des parcelles à passer en coupe de manière simultanée pour des raisons pratiques d'organisation des exploitations et des dépôts de bois a ensuite modifié à la marge les rotations prévues (par exemple pour la parcelle 5).

Le programme de coupes est prévisionnel et ne saurait déterminer avec certitude l'année de passage opportune pour chaque unité de gestion. En particulier, il sera à adapter dans deux grands types de situation :

- Dans le cas de problèmes sanitaires voire de dépérissements importants, des coupes sanitaires, par définition imprévues, peuvent prendre le pas sur l'état d'assiette initial;
- Pour les passages en premières éclaircies, en fonction des diagrostics préalables réalisés à l'échelle de chaque peuplement (concerne les unités de gestion, 22_c et 20_u).

Année	Unité de programmation coupe	de	Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir (ha)	Type de peuplement	Code type de coupe
	Parcelle	UG					
	7	а	IRR1	6,93	6,93	ICHEI	JA
2023	7	b	ILV	1,41	1,41	ICHTM	JA
	9	u	IRR1	6,22	6,22	ICHEI	JA
2024	13	u	IRR1	5,55	5,55	ICHTM	JA
2024	17	u	IRR2	4,71	4,71	ICHEM	JA
	11	а	IRR1	3,8 <mark>6</mark>	3,86	ICHEI	JA
2025	11	b	ILV	1,22	1,22	ICHTM	JA
	12	u	IRR1	8,62	8,62	ICHTM	JA
2027	5	u	IPR2	5,34	5,34	ICHEI	JA
2027	6	а	IRR2	3,20	3,20	ICHEI	JA
	14	u	IRK2	4,77	4,77	ICHEI	JA
2028	15	u	JRR2	5,92	5,92	ICHEI	JA
2020	22	a .	IRR2	2,6	2,6	ICHEI	JA
	22	С	IRR1	2,24	2,24	FCHEP	A1
	8	u	ILV	4,86	4,86	ICHEI	JA
2029	10	u	IRR2	7,47	7,47	ICHEI	JA
	21	u	IRR2	3,43	3,43	IP.SM	JA
	24	u	IRR2	4,28	4,28	ICHEM	JA
2030	25	u	IRR2	3,79	3,79	ICHEM	JA
	26	u	IRR2	4,68	4,68	ICHEM	JA
	6	b	IRR1	2,57	2,57	ICHTM	JA
2031	7	а	IRR1	6,93	6,93	ICHEI	JA
2031	7	b	ILV	1,41	1,41	ICHTM	JA
	9	u	IRR1	6,22	6,22	ICHEI	JA
	1	u	IRR2	5,85	5,85	ICHEI	JA
2032	2	u	IRR2	5,63	5,63	ICHEI	JA
	4	а	IRR2	5,83	5,83	ICHEM	JA

11								
12		11	а	IRR1	3,86	3,86	ICHEI	JA
12	2022	11	b	ILV	1,22	1,22	ICHTM	JA
16	2033	12	u	IRR1	8,62	8,62	ICHTM	JA
17		13	u	IRR1	5,55	5,55	ICHTM	JA
17	2024	16	u	IRR2	7,86	7,86	ICHEI	JA
14	2034	17	u	IRR2	4,71	4,71	ICHEM	JA
14	2027	5	u	IRR2	5,34	5,34	ICHEI	JA
15	2037	6	а	IRR2	3,20	3,20	ICHEI	JA
2038 22		14	u	IRR2	4,77	4,77	ICHEI	JA
22 a IRR2 2,6 2,6 ICHEI JA 22 c IRR1 2,24 2,24 FCHEP A2 8 u ILV 4,86 4,86 ICHEI JA 9 u IRR1 6,22 6,22 ICHEI JA 10 u IRR2 7,47 7,47 ICHEI JA 21 u IRR2 3,43 3,43 IP.SM JA 7 a IRR1 6,93 6,93 ICHEI JA 7 b ILV 1,41 1,41 ICHTM JA 24 u IRR2 4,28 4,28 ICHEM JA 25 u IRR2 3,79 3,79 ICHEM JA 26 u IRR2 4,58 4,68 ICHEM JA 21 a IRR1 3,86 3,86 ICHEI JA 21 III a IRR1 3,86 3,86 ICHEI JA 22 u IRR2 8,62 8,62 ICHTM JA 23 u IRR1 8,62 8,62 ICHTM JA 24 u IRR2 8,62 8,62 ICHTM JA 25 ICHEM JA 26 ICHEM JA 27 ICHEM JA 28 ICHEM JA 29 ICHEM JA 11 B ILV 1,22 1,22 ICHTM JA 11 B ILV 1,22 1,22 ICHTM JA 11 U IRR1 8,62 8,62 ICHTM JA 11 U IRR2 5,55 5,55 ICHTM JA 2042 2 U IRR2 5,63 5,63 ICHEI JA	2020	15	u	IRR2	5,92	5,92	ICHEI	JA
8	2036	22	а	IRR2	2,6	2,6	ICHEI	JA
9		22	С	IRR1	2,24	2,24	FCHEP	A2
10		8	u	ILV	4,86	4,86	ICHEI	JA
10	2020	9	u	IRR1	6,22	6,22	ICHEI	JA
2040 6 b IRR1 2,57 2,57 ICHTM JA 7 a IRR1 6,93 6,93 ICHEI JA 7 b ILV 1,41 1,41 ICHTM JA 24 u IRR2 4,28 4,28 ICHEM JA 25 u IRR2 3,79 3,79 ICHEM JA 26 u IRR2 4,58 4,68 ICHEM JA 11 a IRR1 3,86 3,86 ICHEI JA 11 b ILV 1,22 1,22 ICHTM JA 12 u IRR1 8,62 8,62 ICHTM JA 13 u IRR1 5,55 5,55 ICHTM JA 14 u IRR2 5,85 5,85 ICHEI JA 15 u IRR2 5,85 5,85 ICHEI JA 16 U IRR2 5,86 5,85 ICHEI JA 17 U IRR2 5,86 5,85 ICHEI JA	2039	10	u	IRR2	7,47	7,47	ICHEI	JA
2040 7 a IRR1 6,93 6,93 ICHEI JA 7 b ILV 1,41 1,41 ICHTM JA 24 u IRR2 4,28 4,28 ICHEM JA 25 u IRR2 3,79 3,79 ICHEM JA 26 u IRR2 4,58 4,68 ICHEM JA 11 a IRR1 3,86 3,86 ICHEI JA 11 b ILV 1,22 1,22 ICHTM JA 12 u IRR1 8,62 8,62 ICHTM JA 13 u IRR1 5,55 5,55 ICHTM JA 14 u IPR2 5,85 5,85 ICHEI JA 2042 2 u AIRR2 5,63 5,63 ICHEI JA		21	u	IRR2	3,43	3,43	IP.SM	JA
2040 7 b ILV 1,41 1,41 ICHTM JA 24 u IRR2 4,28 4,28 ICHEM JA 25 u IRR2 3,79 3,79 ICHEM JA 26 u IRR2 4,58 4,68 ICHEM JA 11 a IRR1 3,86 3,86 ICHEI JA 11 b ILV 1,2 1,22 ICHTM JA 12 u IRR1 8,62 8,62 ICHTM JA 13 u IRR1 5,55 5,55 ICHTM JA 14 u IPR2 5,85 5,85 ICHEI JA 2042 2 u IRR2 5,63 5,63 ICHEI JA		6	b	IRR1	2,57	2,57	ICHTM	JA
2040 24		7	а	IRR1	6,93	6,93	ICHEI	JA
24	2040	7	b	ILV	1,41	1,41	ICHTM	JA
26	2040	24	u	IRR2	4,28	4,28	ICHEM	JA
2041 11 a IRR1 3,86 3,86 ICHEI JA 11 b ILV 1,22 1,22 ICHTM JA 12 u IRR1 8,62 8,62 ICHTM JA 13 u IRR1 5,55 5,55 ICHTM JA 1 u IPR2 5,85 5,85 ICHEI JA 2042 2 u IRR2 5,63 5,63 ICHEI JA		25	u	IRR2	3,79	3,79	ICHEM	JA
2041 11 b ILV 1,22 1,22 ICHTM JA 12 u IRR1 8,62 8,62 ICHTM JA 13 u IRR1 5,555 5,55 ICHTM JA 1 u IRR2 5,85 5,85 ICHEI JA 2042 2 u IRR2 5,63 5,63 ICHEI JA		26	u	IRR2	4.58	4,68	ICHEM	JA
2041 12 u IRR1 8,62 8,62 ICHTM JA 13 u IRR1 5,55 5,55 ICHTM JA 1 u IPR2 5,85 5,85 ICHEI JA 2042 2 u IRR2 5,63 5,63 ICHEI JA		11	а	IRR1	3,86	3,86	ICHEI	JA
12 u IRR1 8,62 8,62 ICHTM JA 13 u IRR1 5,55 5,55 ICHTM JA 1 u IPR2 5,85 5,85 ICHEI JA 2042 2 u IRR2 5,63 5,63 ICHEI JA	20/1	11	b	ILV	1,72	1,22	ICHTM	JA
1 u IPR2 5,85 5,85 ICHEI JA 2042 2 u IRR2 5,63 5,63 ICHEI JA	2041	12	u	IRR1	8,62	8,62	ICHTM	JA
2042 2 u JRR2 5,63 5,63 ICHEI JA		13	u	IRR.	5,55	5,55	ICHTM	JA
3,55 2,55		1	u	IP.R2	5,85	5,85	ICHEI	JA
4 a RR2 5,83 5,83 ICHEM JA	2042	2	u	NRR2	5,63	5,63	ICHEI	JA
		4	а	IRR2	5,83	5,83	ICHEM	JA

Codes coupes:

JA : Coupe jardinatoire

A1 : Sortie de phase d'éducation – première éclaircie

A2 : Jeune futaie d'accroissement courant fort – deuxième éclaircie

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter						
G total à récolter durant aménagement	1 128 m²					
volume bois fort total à récolter durant aménagement	12 405 m³					

COMMENTAIRES:

Pour chaque coupe du programme de coupes, un « volume présumé récoltable » a été estimé, fonction du capital initial, de l'estimation de l'accroissement courant, de la rotation retenue et des objectifs sylvicoles (classement en irrégulier ou en îlot de vieillissement notamment). Le total du volume à récolter sur la durée de l'aménagement a donc pu être approché, en sommant l'ensemble. Il correspond à une récolte annuelle moyenne de 620 m³. Afin de convertir ce volume en surface terrière à récolter, un coefficient moyen de 11 a été appliqué (V/G=11).

2.6 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvic	oles					
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Observations	PU / ha	Coût total indicatif
9СНХ	Travaux en futaie irrégulière pour favoriser la régénération naturelle du Chêne et autres essences associées dans un contexte de concurrence modérée	1_u, 2_u, 4_a, 6_a, 10_u, 14_u, 15_u, 16_u, 17_u, 22_a	53,84 ha	Deux passages possibles dans la période	220 €	23 690 €
9СНХ	Travaux en futaie irrégulière pour favoriser la régénération naturelle du Chêne et autres essences associées dans un contexte de concurrence interspécifique forte	5_u, 7_a, 9_u, 11_a, 12_u, 13_u	36,52 h	Deux passages possibles dans la période	440 €	32 138 €
ENRI	Enrichissement par plantations de feuillus divers en collectifs d'arbres protégés sur parcelle exploitée (préalablement cloisonnée) et entretien	6_a, 10_u, 14_u, 15_u, 21_u, 24_y, 25_u, 26_u	37,54 ha	Prévu: 70 plants / ha plantés, protégés et dégagés. A prévoir dans la 2ème moitié de la période	700 €	26 278 €
PLAN	Plantation et entretien après coupe définitive de résineux	22_b	2,28 ha	Forfait global (essence à déterminer)	10 000 €	22 800 €
PLAN	Regarni et entretien de plantation	20_u	3,65 ha	Forfait global	6 000 €	21 900 €
NETT	Nettoiement des plantations	20_u et 22_b	5,93 ha	Deux passages possibles dans la durée de l'aménagement	800 €	9 488 €
CLOI	Entretien des cloisonnements d'exploitation	Toutes les UG avant martelage	124,77 ha	En moyenne deux passages sont estimés nécessaires sur la période	108 €	26 950 €
				Total		163 244 €
			so	it annuellement		8 162 €

COMMENTAIRES:

On distingue ici trois grands types de travaux :

• Les travaux au profit du renouvellement dans les unités de gestion à peuplement adulte gérées en irrégulier. Il s'agira là de passer si nécessaire, entre deux coupes, afin de procéder à l'ensemble des opérations possibles au profit des semis et des perches. Deux niveaux de concurrence ont été appréciés selon le contexte de chaque parcelle.

- Les travaux de plantation, soit par enrichissement dans les parcelles à peuplement adulte, soit en plein dans les deux parcelles où les résineux ont été récoltés et qui sont à replanter en plein (parcelle 22) ou en regarnis (parcelle 20). Le forfait indiqué comprend les opérations de dégagement des plants. Ont également été prévus deux passages en nettoiement dans chacune de ces deux plantations.
- L'entretien des cloisonnements d'exploitation, qui est encore à ce jour inclus au budget des travaux sylvicoles et qui est nécessaire pour assurer leur pérennité.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif
Entretien des chemins de desserte principaux (entretien des saignées, curage des fossés, rechargement)	massif	1,5 km	Sous réserve de budget et de convention avec les communes	10 000 €
Entretien des limites du massif et du parcellaire, entretien du mobilier de signalétique classique	massif	-	Forfait global pour la période o amenagement	10 000 €
			Total	20 000 €
		,	soit annuellement	1 000 € /an

COMMENTAIRES:

Des travaux d'entretien de la desserte empierrée sont prévus. Comme celle-ci est constituée de chemins ruraux uniquement (voir mention de ce sujer dans l'état des lieux), ils pourront avoir lieu sous réserve de crédits disponibles en interne, et de conventionnement avec les communes. Des travaux de maintenance des limites, du parcellaire et de la signalétique aux entrées de forêt sont également prévus à hauteur de 500 €/an.

Travaux non sylvicoles (description)	Local sation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif
a- Actions à mettre en œuvre	sans financem	ents extern	ies	
b- Actions contractuelles, co 2000, mesures de compensat				ts Natura
Opérations en faveur de l'accueil du public : aménagement d'un parking, de sentiers, panneaux d'information et autre mobilier, etc	Entrée de massif, sentiers balisés	NR	En partenariat avec le Département de l'Eure	50 000 €
Opérations en faveur de la biodiversité : suivi des populations par inventaire, entretien des mares et des milieux ouverts, mise en valeur du verger, communication, etc	Ensemble du massif	NR	En partenariat avec le Département de l'Eure, l'animateur du site Natura 2000 et les associations naturalistes locales	60 000 €
		'	Total	110 000 €
			soit annuellement	5 500 € /an

COMMENTAIRES:

Les actions s'inscriront dans le partenariat avec le Département de l'Eure, principalement selon les propositions du plan de gestion de l'Espace naturel sensible (ENS). D'autres partenaires pourront

ponctuellement participer (associations naturalistes pour inventaires de suivi des populations, financeurs divers pour opérations en faveur des mares, etc.).

Le détail des actions possibles n'est pas renseigné dans le tableau ci-dessus (description sommaire, non exhaustive) : il conviendra de se reporter au plan de gestion de l'ENS pour le consulter – document en cours de rédaction à ce jour. Les enveloppes reportées ici sont des moyennes sur les 20 ans, qui comprennent aussi bien des dépenses d'investissement (à prévoir dans les 5 premières années de la période principalement) que des dépenses d'entretien.

Le montant annuel estimé pour mener l'ensemble des actions s'élève à 5 500 €. Dans le cadre de la politique des Espaces naturels sensibles de l'Eure, ce total est financé *a minima* à 80% par le Département (cette quote-part est susceptible d'évoluer dans le temps). Il a été décidé de faire figurer la somme totale dans les bilans, afin de présenter les montants globaux à dépenser sur le massif et non pas seulement la part payée par l'ONF.

Il faut souligner ici qu'en fonction de l'évolution sanitaire des peuplements, la sécurisation des abords d'équipements aménagés pour le public sera plus ou moins aisée à maintenir dans le temps. En cas de dépérissement prononcé, il conviendra : soit d'adapter les budgets sur ce poste de sécurisation, soit de condamner certains équipements qui deviendraient trop difficiles à sécuriser.

2.7 Engagement environnemental

Engagement e	Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois						
Surfaces en	llots de vieillissement (groupe ILV)/	10,06 ha					
vieillissement	vieillissement RBD : surface boisée avec maintien de rès Gros Bois						
	llots de sénescence (groupe ILT)	4,14 ha					
Surfaces en sénescence	RBI : surface boisée (prise en con pte dans la limite de 500 ha)	-					
Seriescerice	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	5,11 ha					

COMMENTAIRES:

La constitution d'une trame d'îlots de vieux bois est poursuivie, avec le classement d'une dizaine d'hectares en îlots de vieillissement et plus de quatre hectares en sénescence. A cela s'ajoutent les cinq hectares de la parcelle 3 en « hois sylviculture- évolution naturelle sur le long terme ». Ces deux types de surface en sénescence se situent au sein du site Natura 2000. Ces îlots contribueront à la mosaïque de milieux très diversifiés à l'échelle du massif. Il est possible qu'une étude dédiée à la connaissance des espèces d'insectes saproxyliques soit menée à l'avenir. Celle-ci pourra étayer leur niveau de présence et le bejoin en vieux bois et bois morts dans les peuplements.

Pour ce qui concerre l'état des lieux d'un point de vue environnemental, en particulier la description des formations végétales et les listes d'espèces remarquables ou protégées présentes sur le massif, les éléments seront disponibles dans le plan de gestion de l'ENS en cours de rédaction. Des inventaires de la flore vasculaire, ainsi que de la mammofaune, de l'avifaune, de l'herpétofaune, de l'ichtyofaune et de l'entomofaune ont en effet été réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce premier plan de gestion. Ce document proposera également l'ensemble des actions possibles en faveur de la biodiversité, selon trois catégories : intervention, suivi et valorisation.

Dans les parcelles en production, on s'attachera à appliquer rigoureusement l'instruction sur la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques, notamment en termes de trame d'arbres habitats à haute valeur biologique, disséminés dans le massif et complémentaires de la trame d'îlots de vieux bois, et de conservation de bois morts au sol (avec une attention particulière aux abords des mares).

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Compatible

COMMENTAIRES:

→ Voir analyse préalable à la dispense d'évaluation des incidences dans le cadre de Natura 2000 (en annexe 2)

Consultations et obligations règlementaires		date
Consultation des communes de situation (forêts domaniales)	06/01/	022

COMMENTAIRES:

Seule la commune de Fontaine-sous-Jouy a répondu au courrier envoyé. Sa réponse figure en annexe 5. Les propositions et attentes du Maire portait sur l'amelioration des capacités d'accueil du massif pour le public. Ce courrier a été transmis à l'équip en clarge de la rédaction du plan de gestion de l'Espace naturel sensible, pour une prise en compte au sein des actions en faveur du public qui figureront dans ce document de planification.

Un même type de courrier de « porté à connaissance » a également été envoyé à la Fédération de randonné de l'Eure, à l'association naturaliste Naturellement Reuilly ainsi qu'au Groupe mammalogique normand, sans susciter de réponse de la part de ces structures.

Enfin, une réunion publique de présentation du document devait avoir lieu en décembre 2022 mais a été annulée. Elle doit être reportée en février 2023.



ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Alizée Guilhem

Étude de terrain et inventaire : Serge Lebec et Alizée Guilhem

Cartographie:

Romain Vannier et Pierre Miller

Rédigé le 13/01/2023

Par Alizée Guilhem, cheffe de projet Aménagement

Signé:

Vérifié le 13/01/2023

Par Jean-François Cheny, Responsable du service Forêt

Signé:

Proposé le 9.02.2023

Par Sylvain Ducroux

Signé:

4 ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Eléments historiques

Annexe 2 : Eléments d'appréciation pour dispense d'évaluation Natura 2000

Annexe 3 : Etude sanitaire sur l'état en 2022 du Châtaignier (Castanea sativa)

Annexe 4: Extraits de la description des peuplements

Annexe 5 : Pièces du porté à connaissance

Annexe 6 : Fiche de la ZNIEFF1 Les Grandes Côtes

Liste des cartes

Carte 1: Localisation

Carte 2 : Stations forestières

Carte 3: Zonages environnementaux

Carte 4: Peuplements

Carte 5 : Carte d'aménagement

Carte 6: Habitats Natura 2000

Carte 7: Etat des limites

Annexe 1

La forêt de LA RONCE, un peu d'histoire

La forêt de LA RONCE tient son nom d'un chevalier, Pierre de La Ronce, qui possédait le domaine entre le 12ème et le 13ème siècle. Le nom ne provient donc pas, a priori, de la flore. En 1201, le chevalier Pierre, de La Ronce cède aux religieuses de Jumièges un tiers du bois de Cresne. Depuis, ce nom n'est plus attribué qu'à une mare située dans la forêt. On ne peut pas déterminer la surface ni la position de ce bois, mais on peut supposer qu'il appartenait à la forêt de La Ronce. Aujourd'hui, Cresne est un petit hameau en bordure de forêt, à l'est.

Une partie du bois de Cresne appartenait donc à l'Église au 13ème siècle. En 1279, Pierre Havard, le prêtre de Fontaine, passa un accord avec les religieuses de Jumièges afin d'accorder des droits d'usages aux vassaux de La Ronce dans le bois de Cresne. On suppose que les vastaux souhaitaient utiliser les ressources forestières.

Pendant deux siècles, il n'y a pas a notre connaissance d'échanges ou de ventes particulières concernant La Ronce. En 1498, Robert du Marchis devient, au droit de sa femme, seigneur de La Ronce. Son descendant Guillaume du Marchis, également seigneur de La Ronce, fut nommé capitaine d'Évreux en 1575 par Tanneguy Le Veneur, alors « bailli ». Il devait ainsi être son lieutenant, et capitaine en son absence.

(Tanneguy Le Veneur était bailli, c'est-à-dire un officier d'épée ou de robe qui rendait la justice au nom du roi ou d'un seigneur).

Après Guillaume François et Jean du Marchis furent à leur tour seigneurs de La Ronce.

De 1670 à la Révolution, la famille de Langle est propriétaire du domaine de La Ronce.

Malgré le peu d'information concernant l'utilisation des bois, on peut supposer que ces familles exploitaient la forêt. À cette époque, les habitants avaient besoin de bois de chauffage et se nourrissaient en chassant. La forêt était une ressource primordiale. Les prélèvements étaient nombreux et l'âge de renouvellement des arbres était sans doute inférieur à ce qu'il est aujourd'hui, ce qui entraînait un dépeuplement rapide et parfois un appauvrissement du milieu.

Ce n'est qu'au 20^{ème} siècle que l'on retrouve des informations sur les propriétaires : Monsieur Georges Nouvel est ainsi identifié comme propriétaire en 1900.

La première guerre mondiale oblige les propriétaires à une exploitation intensive de la forêt, notamment pour le bois de chauffage. Toutes les réserves de dimensions exploitables furent également prélevées, si bien qu'on ne trouvait plus, 75 ans plus tard, que des baliveaux et des modernes.

En 1920, le Comte du Merle est propriétaire de la forêt au droit de sa femme Madeleine Nouvel.

C'est en 1930 que le Docteur Landrin fait l'acquisition du domaine. Comme il était aussi mécène, il fit construire une canalisation d'eau sous les chemins de la forêt pour alimenter en eau le village de Fontaine-sous-Jouy. Ces canalisations sont toujours présentes aujourd'hui, a priori sur l'emprise des chemins ruraux.

Pendant l'entre-deux-guerres et après la seconde guerre mondiale, quelques exploitations peu importantes étaient destinées à satisfaire les besoins locaux.

De 1940 à 1945, les besoins en bois de chauffage pour la ville d'Évreux entraînèrent une réquisition et une coupe des ¾ du taillis. Le château, sur lequel nous n'avons aucun élément de datation, mais dont nous estimons la construction à l'époque de la Renaissance, était occupé par l'armée allemande. En 1945, l'armée américaine occupa à son tour les lieux.

En 1949, le Docteur Landre vend le domaine de La Ronce à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure. L'arrêté d'application du Régime forestier est prononcé en 1954.

Avant cette date, aucui document de gestion n'avait été réalisé. Un premier aménagement est établi pour la période 1957-1978. Il est prolongé jusqu'en 1986. Dans le second aménagement, sur la période 1987-2001, il est décidé d'abandonner le taillis sous futaie au profit d'une conversion en futaie régulière.

En 2000, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure décide de vendre la forêt de La Ronce au Conseil Général de l'Eure. Très peu d'actions sont mises en œuvre durant cette période car le massif est considéré par le Département comme une réserve foncière. Enfin, le massif devient propriété de l'Etat en mars 2010. Il n'y a pas eu de changement de propriété depuis.

Remarque: Il existait sans doute un manège à chevaux dans la forêt de La Ronce ainsi qu'une grotte, « la grotte d'amour », mais on ne sait pas dater leur construction ni les localiser précisément.

ANNEXE n°2 – Évaluation des incidences Natura 2000 et conformité de l'aménagement avec le DOCOB

Pour l'ensemble des zones ZSC et ZPS identifiées au titre 1.2 de cet aménagement.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf.¹ ha	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf.² ha	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Hêtraie de l'Asperulo fagetum et autres habitats forestiers non cartographiés (voir carte)	36 ha	Une partie de la ZSC située en forêt concerne des unités de gestion « en production » ; le reste de la zone Natura 2000 est classée soit en îlot de sénescence, soit « hors sylviculture en évolution naturelle » ou encore « hors sylviculture avec travaux au profit des milieux ouverts ».	36 ha	La sylviculture au profit du mélange d'essences et en couvert continu, ainsi que le cloisonnement des parcelles pour leur exploitation, donc miter les atteintes acts écosystèmes forestiers. Une accention particulière sera aussi por ée à la mise en application de l'instruction sur la conservation de la biodiversité dans la destion courante des forêts publiques. Dans les autres cas, soit l'évolution naturelle soit des travaux ciblés, devraient concourir à la préservation des habitats.	Positif
Pilon nánáva		L'aménager tent engel dommageables sur les communaut ire du sit	non		
Bilan généra		L'amé nagement fore objectifs de gestion e	oui		

surf.¹: surface de l'habitat situe dans le périmètre de la forêt (surface approximative) surf.²: surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement (surface approximative)

Pour ce qui est de la corrernce avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB :

- Il est fait référence dans ce document d'aménagement au plan de gestion de l'Espace naturel sensible, pour toutes les actions à visée écologique (interventions éventuelles et suivi par inventaires ou autres, au sein des unités de gestion qui ne sont pas classées « en sylviculture »). Ce plan de gestion est en cours de rédaction, et devrait être en cohérence avec le DOCOB.
- Pour les portions du site qui sont classées « en sylviculture », la cohérence avec le DOCOB est assurée. En effet, celui-ci demandait en particulier de maintenir les éléments de biodiversité, de favoriser le maintien des essences du cortège de l'habitat présent et d'éviter les coupes rases, ce que doit pouvoir assurer la gestion proposée dans cet aménagement.

BILAN SYNTHETIQUE DE L'EVALUATION DU NIVEAU DE DEPERISSEMENT DU CHÂTAIGNIER EN FORÊT DOMANIALE DE LA RONCE (EURE) EN 2022

Compte tenu des inquiétudes sur l'état sanitaire du châtaignier en forêt domaniale de la Ronce, il a été décidé de mettre en place un diagnostic durant l'été 2022 en utilisant le protocole DEPERIS.

1) Mise en place du protocole d'estimation du dépérissement.

La notation des arbres sur le terrain a été effectuée sur la base du protocole DEPERIS du DSF.

Il consiste à évaluer qualitativement l'aspect du houppier fonctionnel d'un arbre (houppier hors concurrence) en fonction de celui d'un arbre sain dit de référence. Chaque arbre est ainsi classé de A à F en fonction de son pourcentage de branches mortes et de manque de ramification. Vingt arbres ont été notés sur chaque placette. Une note globale d'état sanitaire de la placette en fonction de la proportion de chacune des classes de dépérissement est alors attribuée.

La notation a été réalisée du 14 au 27 juin 2022 par Thomas Crepeau, stagiaire BTSA. La première journée a été consacrée à une mise en route / inter-calibration réalisée avec Olivier 1 CURNEBOEUF (C.O. du DSF). Le choix aléatoire des placettes a été réalisée à partir d'une grille de points avec un maillage de 70mx70m.

45 placettes de 20 arbres ont été notées sur 7 parcelles où le châtaignier est prépondérant.

		N° de parcelle								
	5	6	7	8	11	12	1.3	Total général		
Nombre de placettes	9	1	7	6	5	11	6	45		
Surface terrière (G) de Châtaignier m²/ha	16,7	14,0	22,0	22,7	19,2/	24,9	16,7	20,5		
% G Châtaig. / G total.	61%	47%	65%	69%	65%	79%	69%	61%		
Diamètre moyen des 20 châtaigniers en cm	29	33	28	32	36	34	37	32		

Quelques données supplémentaires au protocole DEPEKIS du DSF ont été recueillies à savoir :

- Numérotation des arbres notées à la peinture chamois de 1 à 20 facilitant la notation et permettant de refaire une notation à n+3 pour quantifier une éventuelle évolution ;
- Azimut et distance de l'arbre n°1 au centre de la placette, ainsi que de l'arbre n°2;
- Surface terrière des châtaigniers et surface terrière totale;
- Diamètre de chaque arbre en classe de diamètre;
- Importance des gourmands au regard du houppier notable (2 classes);
- Nombre de semis infectés/ no hbre de semis inspectés (placette de 50cmx50 cm).

Les données ont été recueillies sur fiche papier.

2) Répartition des 900 châtaigniers selon les critères Mortalité de Branche et Manque de Ramification

•			Manque de Ramification									
		0	1	2	3	4	5	Total				
(0	0	0,7%	13%	38%	28%	0,6%		80,3%				
té	1			4%	9%	0,2%		13,8%				
Mortalité e Branches	2			1%	2%	0,4%		3,3%				
Ort B ra	3		0,1%	0,2%	0,9%	0,2%		1,4%				
Σ Θ	4			0,4%				0,4%				
	5	0,1%		0,6%				0,7%				
	Total	0,8%	13%	44%	41%	1%	0 %	100%				

Analyse:

Plus de 80% des châtaigniers présentent un manque de ramification compris entre 25 et 75 % (catégorie 2 et 3).

80% des châtaigniers ne présentent pas de mortalité de branches.

		Manque de Ramification (feuillus)										
		Ma	Manque d'Aiguilles (résineux sauf mélèze)									
		0	1	2	3	4	5					
8	0	Α	В	С	D	Е	F					
che	1	В	В	С	D	Е	F					
rtal	2	С	С	D	D	Е	F					
Morts e Bra	3	D	D	D	Е	F	F					
_ &	4	Е	Е	Е	F	F	F					
	5	F	F	F	F	F	F					

3) Résultats globaux à l'échelle de la parcelle

		N° de parcelle							
	5	6*	7	8	11	12	13	TOTAL	
Nbre châtaigniers notés	180	20	140	120	100	220	120	900	
% d'arbres A ou B	9%	0%	13%	19%	17%	15%	9%	13,2%	
% d'arbres C ou D	87%	90%	86%	80%	78%	80%	87%	83,3%	
% d'arbres E ou F	4%	10%	1%	1%	5%	4%	4%	3,4%	

<u>Analyse</u>: Pour l'ensemble des parcelles, la très grande majorité des châtaigniers (80%) obtiennent la note C ou D. Les sujets très dégradés (E ou F) restent minoritaires, comme les sujets sains.

(*) Résultats non significatifs en parcelle 6 car obtenus sur une seule placette (peuplement de faible surface).

4) Résultats selon la grille de lecture du DSF.

Répartition des placettes par classe sanitaire de peuplement déterminé selon % de châtaignier D, E ou F

	5	6	7	8	11	12	13	Total général
Nombre de placettes→	9	1	7	6	5	11	6	45
Peuplement sain Nbre D-E-F ≤25%			29%	17%	20%	27%	17%	18%
Peuplement peu dépérissant 25% < Nbre D-E-F < 50%	44%		14%	67%	60%	45%	17%	40%
Peuplement dépérissant 50 ≤ Nbre D-E-F et Nbre E-F<50%	56%	100%	57%	1%	20%	27%	67%	42%
Peuplement très dépérissant 50 ≤ Nbre E-F ≤ 75%			٨	\bigcirc	Aucun			

5) Résultats selon les grilles de lecture du CNFF.

Répartition des placettes par classe sanitaire de pruplement déterminé selon % de châtaignier D, E ou F

								•
	N° de parcelle							
	5	6	7	8	11	12	13	Total général
Nombre de placettes→	9	1	7	6	5	11	6	45
Peuplement sain Nbre D-E-F ≤10%					Aucun			
Peuplement peu dépérissant 10% < Nbre D-E-F ≤20%			14%	17%	20%	9%		9%
Peuplement dépérissant 20% < Nbre D-E-F ≤50%	67%		29%	67%	60%	64%	67%	58%
Peuplement très dépérissant Nbre D-E-F >50 et Nbre E-F ≤ 75%	33%	100%	57%	17%	20%	27%	33%	33%

<u>Analyse</u>: Selon la grille de lecture utilisant la proportion d'arbres classés en C D E F, l'essentiel des placettes se répartissent en peuplement peu dépérissant à dépérissant (Grille DSF) ou peuplement dépérissant à très dépérissant (Grille CNPF). Cette analyse traduit des peuplement composés de nombreux châtaigniers en situation intermédiaire (ni sains ni dégradés) où les effets de seuils des grilles impliquent des résultats distincts.

6) Importance des gourmands par rapport au houppier notable.

			Classe	ment de	s châtaig	gniers		
		Α	В	C	D	Е	F	Total
Nbre châtaigniers	>	6	113	385	365	21	10	900
Volume Gourmands /	<50%	83%	46%	23%	18%	4,8%	10,0%	24%
volume Houppier notable	17%	54%	77%	82%	95%	90,0%	76%	

<u>Analyse</u>: les ¾ des châtaigniers présentent des gourmands dont le volume dépasse celui du houppier notable (hors concurrence). Cette proportion s'accentue sur les sujets dégradés.

7) Proportion des semis avec symptôme d'infection.

	<u>No</u>	mbre de	semis a	_	ptômes semis)	de Phyto	ophi ora	<u>Sp.</u>	
	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	4	<u>5</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>Total</u> général
Nombre de placettes	3	5	7	12	12	4	1	1	45
<u>Porportion</u>	7%	11%	2%						

<u>Analyse</u>: Sur seulement 3 placettes sur 45, aucun symptôme de Phytophtora n'a été détecté sur les semis. Sur 80% des placettes, le nombre de semis infectés varie de 20 à 50%. Les symptômes observés sont des nécroses sur le pivot racinaire et un manque notable le racines fines.

	Unité																									Surface	Dernier	Groupe	Année
Parcelle		Unité de		СНХ	СНТ	СНҮ	BOU HE	T CI	HA M	ER F	RE	ERS	ERC	TIL	ALT	NOY	ROB TF	E P.S	S P.	L P.	M P	.N S.	V EF	C DOU	Code type	terrière		aménagem	
forestiere	ion	gestion	retenue																						peuplement	moyenne (2022)	en coupe	ent	ation
1	1	u	5,85	85			1	L2	2	1															FCHEI	19	2022	IRR2	
2	2 1	u	2,39	78	4			4	7	4				3											FCHEI	17	2022	IRR2	
2		u	3,24	85				4	8	2				1											FCHEM	18	2022	IRR2	
3			2,38	30	25	5		15		3	4	2	2	5	3	1			5						ZPCA	-		HSN	
3			2,73			30			10	10	2		20	2	5	1			5						ZPCA	-		HSN	
4			4,21	95	3	20		2		2			_		2										FCHEM	16		IRR2	
			1,62 0,14	35		30				3			4		3										FCHEM	12	2022	IRR2 HSY	
			5,34	47	47			1	_																VACP ICHEchtI	20	2020	IRR2	
-			3,34	83	10			1						1			5								FCHEI	20		IRR2	
6			2,07	44	55			1																	FCHTcheM	24		ILVpc	
(1,08	49		49		_		1											1				FCHYM	22		ILS	
6			0,5	28						1	15	V	1	1			54								FCHEI	8		ILV	
7	7 1	а	6,93	54	43		1	1		_			,					1							ICHEchtI	26	2014	IRR1	
7	7 2	b	1,41	38	58		2		1	1			>												FCHTcheM	32	2014	ILVpc	
8	3 1	u	4,86	48	48		1	2		1				A											ICHEchtI	29	2014	ILV	
g) 1	u	6,22	71	25		1	1		1					<u></u>			1							ICHEchtI	20	2014	IRR1	
10			7,05	65	6			1	10	3	8			4	1	1								1		16		IRR2	
10			0,42	10					35	45		5	4		4	U									FMERP	NR		IRR2	1988
11			3,86	58	40		2										A	\							ICHEchtI	22	2017	IRR1	
11			1,22	30	68		2			4							$\langle - \rangle$								FCHTcheM	26		ILVpc	
12			8,62 5,55	33 44	62 55		2		2	1															FCHTcheM FCHTcheM	21 27	2017	IRR1	
12			3,94	73	3			3	10	3	3		3	2				-(-							FCHEI	18		IRR2	
14			0,83	2				J	2	2	2		1		1			2	20			70			FP.NM	20		IRR2	
15			5,31	54	4			5	1	1		1	1	12			1					70			FCHEI	16		IRR2	
15			0,61		1		1												g	94				4	FP.LM	35		IRR2	
16	5 1	u	2,81	90	7		1	2													₹		1		FCHEI	19	2021	IRR2	
16	5 2	u	5,05	70	2		1	LO	7	1	1	3		5	1									1	FCHEI	19	2021	IRR2	
17	7 1	u	4,71	91	5			1		1	1										1				FCHEM	28	2013	IRR2	
18			3,06				5 θ	55		2	17		2	2					2	5					FHETM	14		ILS	
18			1,38	30		15		LO		10	5	5	15	5	4	1									ZPCA	-		HSY	
19			1,25	2		5		2					1	2	2	1			10			45			ZPCA	-		HSY	
19			1,71	5		10		3		5					2			4	10			35			ZPCA	-	2018	HSY	
20			3,65	2	3														\F					95	FDOUS	NC 10		IRRS	2019
21			3,43	30	3		1		2	2	15		1	1					35 3	30				10	FP.SM	19	2019	IRR2	1958
22			2,6	65	2		1		2	2	15			2				1						10	FCHEI VRAS	17	2019	IRR2 IRRS	
22			2,28	70	3					20		1	1		5										FCHEE	- NR		IRR1	2003
23			1,22	70	3					20					J										VVER	-		HSY	2003
24			4,28	63	20					1		5											1	10		24	2016	IRR2	
25			3,79	79	5		5											1	LO					1		20		IRR2	
26		u	4,68	84	5																			1 10	FCHEresM	20		IRR2	



Liberté Égalité Fraternité



Agence territoriale de Rouen

Rouen, le 6 janvier 2022

Affaire suivie par : Alizée Guilhem

Tél: 06 10 10 69 48

Mél: alizee.guilhem-02@onf.fr

M. Le Maire 1 rue de la Croix Blanche 27 120 Jouy-sur-Eure

Objet : Révision de l'aménagement de la forêt domaniale de la Ronce

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le travail de révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de la Ronce, appartenant à l'État et gérée par l'Office national des forêts, a commencé fin 2021. L'aménagement forestier est un document qui s'applique à une forêt publique, au sein duquel des objectifs sont fixés, des moyens à mettre en œuvre sont définis et un programme d'actions est établi pour une durée de vingt ans, généralement.

Ce document est le résultat d'une analyse de l'état de la forêt et de son environnement, qu'il s'agisse des milieux naturels, des peuplements forest ers, des équipements routiers ou dédiés à l'accueil du public ou encore des activités cynégétiques. Les potentialités de la forêt sont également étudiées, conjugaison de différents facteurs tels que le climat, les sols, les habitats, l'équilibre entre la faune et la flore, etc...

Ce travail de fond, réalisé périodiquement, permet de préciser les enjeux du moment et de fixer des objectifs en matière de protection des milieux naturels, d'accueil du public et de production de bois. Ces orientations de gestion tiement compte des règlements en vigueur, des mesures spécifiques existantes ainsi que des directives régionales d'aménagement pour lesquelles les services de l'État et les principaux acteurs de la filiere forêt-bois ont été consultés.

Ce travail planifie annuellement et à long terme les différentes actions à mener telles que : les études, les coupes de bois, les travaux sylvicoles et de renouvellement des peuplements, la protection des milieux naturels et des espèces, les équipements routiers, les aménagements dédiés à l'accueil du public et toute autre tâche qui relève de la gestion de ce patrimoine public.

La révision d'aménagement s'inscrit dans une démarche de gestion durable et multifonctionnelle d'un massif forestier. Dans le cadre de la loi forestière de 2001, l'État a insisté sur la phase de consultation des acteurs locaux. Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous faire part, d'ici fin avril 2022, de toute information en votre possession qu'il vous semble utile de nous communiquer pour cet exercice, qu'il s'agisse de données relatives à la forêt, aux activités périphériques pouvant la concerner ou de coordonnées de personnes ressources qu'il pourrait être utile d'inviter à participer à notre démarche de réflexion.

Nous vous invitons également à nous faire connaître vos attentes sur la gestion future du massif et sa place dans le développement local.

Monsieur Serge LE BEC, Technicien forestier territorial du secteur et Madame Alizée GUILHEM, Cheffe de projet pour ce dossier d'aménagement, se tiennent à votre disposition pour toute précision nécessaire :

Serge LE BEC, Office national des forêts 16 rue Claude Monet 27000 Evreux 02 32 28 27 94 – 06 16 51 17 51 serge.lebec@onf.fr

Alizée GUILHEM, Agence territoriale de Rouen 53 bis rue maladrerie 76000 Rouen 06 10 10 69 48 <u>alizee.guilhem-02@onf.fr</u>



Vos réponses sont à envoyer à Alizée GUILHEM.

Vous remerciant par avance de votre collaboration veuillez recevoir, Monsieur le maire, mes plus sincères salutations.



GUILHEM Alizee

De: MAIRIE de FONTAINE SOUS JOUY <mairie-fontaine-sous-jouy@orange.fr>

Envoyé: lundi 17 janvier 2022 20:46

À: GUILHEM Alizee

Cc: Ludovic SOULARD (MAIRIE)

Objet: Révision de l'aménagement de la forêt domaniale de la Ronce.

Madame,

Faisant suite au courrier qu'Antoine COUKA, Directeur d'Agence, m'a adressé le 6 janvier dernier, je viens vers vous afin d'émettre quelques suggestions dans le cadre de la révision d'aménagement de la forêt domaniale de la Ronce.

Les propositions portent principalement sur l'accueil du public.

D'une part quelques bancs disposés ça et là dans la forêt qui est un lieu de promençue fort usité; d'autre part la création d'un parking sur l'espace en face du château, permettrait d'éviter que set espace ne soit boueux en hiver et que les promeneurs ne stationnent sur la chaussée ou ne détériore l'entrée du château.

Enfin, quelques barrières avec chaînes, ou d'autres solutions, afin d'éviter que divers engins à moteurs (motos et quads) n'empruntent les chemins de la forêt seraient les bienvenues.

Demeurant à votre disposition,

Cordialement,

Raphaël NORBLIN

Maire.

MAIRIE de FONTAINE SOUS JOUY

02 rue du ROSEY

27120 FONTAINE SOUS JOUY

tél: 02 32 36 71 70 / 06 60 22 18 34

fax: 02 32 26 31 42

fontainesousjouy.org

mairie-fontaine-sous-jouy@orange.fr









LES GRANDES CÔTES (Identifiant national : 230009123)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 84010032)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL Haute-Normandie, .- 230009123, LES GRANDES CÔTES. - INPN, SPN-MNHN Paris, 14 P. https://inpn.mnlphsfr/zone/znieff/230009123.pdf

Région en charge de la zone : Haute-Normandie

Rédacteur(s) :DREAL Haute-Normandie Centroïde calculé : 522445°-2450984°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/11/2009 Date actuelle d'avis CSRPN : 17/05/2021

Date de première diffusion INPN :

Date de dernière diffusion INPN: 07/12/2021

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EPROPITS DES PROSPECTION	NS 4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	
9. SOURCES	



1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est inclue dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : 230009110 - LA VALLÉE DE L'EURE D'ACQUIGNY À MENILLES, LA BASSE VALLÉE DE L'ITON (Id reg. : 8401)

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure

Commune : Fontaine-sous-Jouy (INSEE : 27254)Commune : Jouy-sur-Eure (INSEE : 27358)

1.2 Superficie

59,83 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 50 Maximale (mètre): 125

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : 230009110 - LA VALLÉE DE L'EURE D'ACQUIGNY À MENILLES, LA BASSE VALLÉE DE L'ITON (Type 2) (Id reg. : 8401)

1.5 Commentaire général

Exposés Sud/Sud Ouest, ces coteaux présentent des pelouses et des boisements calcicoles du type hêtraie, chênaie et notamment des faciès à Chêne pubescent (Quercus pubescens), formation thermophile rare dans la région. Sur les espaces plus ouverts, on remarquera des pelouses à Gené rier commun (Juniperus communis), une autre formation des milieux chauds et secs qui est issue de pratiques écopastorales anciennes.

Les espèces déterminantes sont typiques de ces milieux. On observe 19 plantes d'intérêt régional. Citons par exemple la Brunelle laciniée (Prunella laciniata) inscrite à la Ligie Rouge des Plantes Vasculaires Menacées de Haute-Normandie (Collectif Botanique de Haute-Normandie - mai 2000) et la Goodyère rampante (Goodyera repens) qui pousse dans des faciès boisés à Pin sylvestre (Pinus sylvestris) en compagnie de Monourope sucepin (Monotropa hypopitys). Ces trois espèces sont très rares en Haute-Normandie.

Parmi les Orchidées, on notera la présence de l'Ophrys Bourdon (Ophrys fuciflora), assez rare et protégée à l'échelon régional, et le rare Ophrys araignée (Ophrys sphegodes subsp. sphegodes). Une autre espèce protégée se rencontre sur les pelouses : le rare Aster linosyris (Aster linosyris).

La faune est riche et diversifiée. Par exemple, parmi les Lépidoptères, on notera la présence de 12 espèces déterminantes parmi lesquelles les exceptionnelles Aletia vitellina et Idaea humiliata, les très rares Scotopteryx luridata et Plebejus argus ou Azuré des Ajoncs.

Les milieux nécessitent une gestion (écopastoralisme par exemple) afin de lutter contre l'embroussaillement et pour conserver les espaces les plus intéressants de par leur patrimoine biologique.

La zone du Bois de la Ronce est représentée par un bois mixte de pente et de ravin. 7 espèces remarquables y ont été contactées dont 2 déterminantes de ZNIEFF, la Noctuelle négligée (Xestia castanea), une belle population de cette noctuelle nouvelle pour la Haute-Normandie a été contactée, sa chenille se développe sur différents plants et arbustes forestiers, et le Manteau bicolore (Eilema palliatella) très rare Arctiidae dont la chenille se développe sur le lichen des arbres.



1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Coteau, cuesta

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire



2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux Functionnels Complémentaires

- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Ecologique
- Faunistique
- Oiseaux
- Lépidoptères
- Insectes
- Floristique
- Phanérogames

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

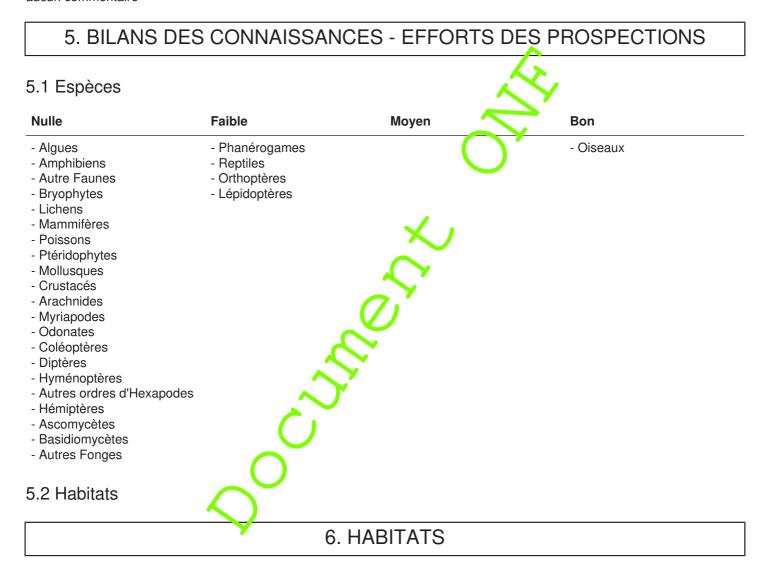


4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire



6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.88 Fruticées à Genévriers communs				
	41 Forêts caducifoliées				
	34.32 Pelouses calcaires sub- atlantiques semi-arides				





6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire





7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Non m verna culaire de / espèc	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Autres insectes	65839	Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)	Mante religiet se	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Lorthiois M. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.				2017
	53370	Arethusana arethusa (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mercure (Le), Petit Agreste (Le)	Reproduction indétenninée	Informateur : Corthiois M. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2010.				2007 - 2010
	53291	Carcharodus alceae (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe- Rose (L'), Grisette (La), Hespérie de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L')	Reproduction indéterminée	Informateun Conservatoire des Siter/Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
Lépidoptères	249099	Eilema palliatella (Scopoli, 1763)	Manteau bicolore (Le), Manteau ivoirin (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : DARDENNE B.				2008 - 2008
	54075	Glaucopsyche alexis (Poda, 1761)	Azuré des Cytises (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie	>			2007 - 2007
	53969	Hamearis lucina (Linnaeus, 1758)	Lucine (La), Fauve à taches blanches (Le), Faune à taches blanches (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Lorthiois M. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.				2017
	248451	Idaea humiliata (Hufnagel, 1767)	Acidalie roussie (L'), Phalène à côte rousse (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
	54475	Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Levrel B. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.				2017



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	249349	Luperina dumerilii (Duponchel, 1826)	Noctuelle de Duméril (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
	53817	Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain (La), D'sesse à cei fiturons (La) Damier du Plantain (Le), Damier point lé (Le), Damier (Le), Mélitée de la Piloselle (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Lorthiois M. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2010.				2010
	54105	Plebejus argus (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'Ajonc (L'), Argus bleu- violet (L'), Argus satiné (L'), Argus (L'), Argus bleu (L')	Reproduct on indéterminée	nformateur : Co iservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
	53221	Pyrgus malvae (Linnaeus, 1758)	Hespérie de l'Ormière (L'), Hespérie de la Mauve (L'), Hespérie du Chardon (L'), Tacheté (Le), Plain-Chant (Le), Hespérie Plain-Chant (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
	248499	Scopula ornata (Scopoli, 1763)	Acidalie ornée (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie	>			2007 - 2007
	248798	Scotopteryx luridata (Hufnagel, 1767)	Ortholite plombée (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
	249225	Xestia castanea (Esper, 1798)	Noctuelle négligée (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : DARDENNE B.				2008 - 2008
	247044	Zygaena fausta (Linnaeus, 1767)	Zygène de la Petite coronille (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
	247041	Zygaena minos (Denis & Schiffermüller, 1775)	Zygène diaphane (La), Zygène des Boucages (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4659	Emberiza cirlus Linnaeus, 1758	Bruant zizi	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Lorthiois M. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.				2017 - 2017
	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Faucon Loboreau	Reproduction indéterminée	Informateur : Lorthiois M. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.				2017 - 2017
	66136	Chorthippus mollis (Charpentier, 1825)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Lorthiois M. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.				2017
Orthoptères	65944	Oecanthus pellucens (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie, Oecanthe transparent, Grillon transparent, Vairët	Reproduction certaine ou prot able	Informateur : Lorthiois M. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.				2017
	66100	Stenobothrus lineatus (Panzer, 1796)	Criquet de la Palène, Sténobothre ligné, Criquet du Brachypode	Reproduction certaine ou probable	Info mareu : Lortheis M. Réfereu d'observateurs du CEN HN. 2017.				2017
	80978	Ajuga chamaepitys (L.) Schreb., 1773	Bugle jaune, Bugle petit- pin, Petite Ivette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Vochelet E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.				2017
	131033	Ajuga chamaepitys (L.) Schreb., 1773 subsp. chamaepitys	Petite Ivette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : VOCHELET E. (CENNS)				2013 - 2017
	81457	Allium oleraceum L., 1753	Ail maraîcher, Ail des endroits cultivés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
Phanérogames	84675	Aster linosyris (L.) Bernh., 1800	Aster linosyris, Linosyris, Linosyris à feuilles de Lin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
	86087	Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Levrel B. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.				2017
	132169	Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762 subsp. perfoliata	Chlorette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : VOCHELET E. (CENNS)				2008 - 2017



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	87720	Campanula rotundifolia L., 1753	Campanule à feuilles rondes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Vochelet E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.				2017
	89852	Centaurium pulchellum (Sw.) Druce, 1898	Petite cynicurée dylicate	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARCHERAY C. (CENNS)				2013 - 2013
	93134	Crepis setosa Haller f., 1797	Crépide héris, ée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
	94693	Dianthus armeria L., 1753	Oeillet velu, Armoirie, Oeillet à bouquet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
	96432	Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser, 1809	Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Helléborine rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateu : LEVREL-B. (CENNS)				2002 - 2017
	99028	Fumana procumbens (Dunal) Gren. & Godr., 1847	Fumana à tiges retombantes, Fumana vulgaire, Hélianthème nain	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVREL B. (CENNS)				2017 - 2018
	100551	Goodyera repens (L.) R.Br., 1813	Goodyère rampante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie	>			2007 - 2007
	718359	Helictochloa pratensis (L.) Romero Zarco, 2011 subsp. pratensis	Avoine des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARCHERAY C. (CENNS)				2010 - 2010
	103734	Iris foetidissima L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVREL B. (CENNS)				2018 - 2018
	105162	Lathyrus aphaca L., 1753	Gesse aphylle, Gesse sans feuilles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106346	Linum tenuifolium L., 1753	Lin à feuilles menues, Lin à petites feuilles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : VOCHELET E. (CENNS)				2007 - 2017
	612512	Loncomelos pyrenaicus (L.) Hrouda, 1988 subsp. pyrenaicus	\(\rangle \)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BUCHET J. (CBNBL) ; LEVY W. (CBNBL)				2008 - 2008
	107217	Malus sylvestris Mill., 1768	Pommier sauvage. Boquettier	Reproduction certaine ou prepable	Informateur : ARCHERAY C. (CENNS)				2011 - 2011
	107786	Melampyrum arvense L., 1753	Mélampyre des champs	Reproduction certains of probable	Informateur : EVREL B. (CENNS)				2002 - 2019
	108770	Monotropa hypopitys L., 1753	Monotrope sucepin	Reproduction certaine ou probable	Info ma. 2u : Conservatoire se Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
	108874	Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARCHERAY C. (CENNS)				2002 - 2016
	110221	Ononis pusilla L., 1759	Bugrane naine, Ononis de Colonna, Ononis grêle, Bugrane de Colonna	Reproduction certaine ou probable	Informateur : VOCHELET E. (CENNS)				2011 - 2017
	110345	Ophrys aranifera Huds., 1778	Ophrys araignée, Oiseau-coquet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : COLIN-TOCQUAINE G. ; COLIN-TOCQUAINE I. Source : CBNBL.				2002 - 2008
	162331	Ophrys aranifera Huds., 1778 subsp. aranifera	Ophrys araignée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVREL B. (CENNS)				2012 - 2019
	110392	Ophrys fuciflora (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys bourdon, Ophrys frelon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Levrel B. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2018.				2007 - 2018



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	138286	Ophrys fuciflora (F.W.Schmidt) Moench, 1802 subsp. fuciflora	Ophrys bourdon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARCHERAY C. (CENNS)				2002 - 2009
	110477	Ophrys sphegodes Mill., 1768	Ophlys abe lie	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
	138347	Ophrys sphegodes subsp. sphegodes	Ophrys araign&a Oiseau-coquet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Archeray C. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2014.				2014
	111454	Orobanche amethystea Thuill., 1799	Orobanche violette, Orobanche du Panicaut	Reproduction certains on probable	Informateur : EVREL B. (CENNS)				2002 - 2018
	111556	Orobanche gracilis Sm., 1798	Orobanche grêle, Orobanche à odeur de Girofle	Reproduction certaine ou probable	Info ma.qu): LEVI-EL B. (CF.MNS)				2007 - 2018
	113219	Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880	Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVREL B. (CENNS)				2007 - 2017
	114539	Polygala calcarea F.W.Schultz, 1837	Polygale du calcaire, Polygala du calcaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARCHERAY C. (CENNS)				2010 - 2016
	115993	Prunella grandiflora (L.) Schöller, 1775	Brunelle à grandes fleurs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie	~			2007 - 2007
	115998	Prunella laciniata (L.) L., 1763	Brunelle laciniée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVREL B. (CENNS)				2007 - 2018
	116416	Pulmonaria Iongifolia (Bastard) Boreau, 1857	Pulmonaire à feuilles longues	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Levrel B. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2018.				2007 - 2018
	139495	Pulmonaria Iongifolia (Bastard) Boreau, 1857 subsp. Iongifolia	Pulmonaire à feuilles longues	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVREL B. (CENNS)				2018 - 2018



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	139545	Pyrus communis subsp. pyraster (L.) Ehrh., 1780	Poirier sauvage, Aigrin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JOLY M. (CBNBL_BN)				2002 - 2002
	116751	Quercus pubescens Willd., 1805	Chêne Jubescent	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Vochelet E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.				2007 - 2017
	118916	Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse Petite garance	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2007 - 2007
	140175	Rubia peregrina L., 1753 subsp. peregrina	Petite garance	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVREL B. (CENNS)				2002 - 2018
	123071	Sesleria caerulea (L.) Ard., 1763	Seslérie blanchâtre, Seslérie bleue	Reproduction certaine ou probable	Informateur: LEVRELB (CENNS)				2010 - 2018
	141049	Sesleria caerulea (L.) Ard., 1763 subsp. caerulea	Seslérie blanchâtre	Reproduction certaine ou probable	Informateur . LEVY W. (CBNBE)				2002 - 2008
	124325	Sorbus latifolia (Lam.) Pers., 1806	Alisier de Fontainebleau, Élorsier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Levrel B. Réseau d'observateurs du CI:N HN. 2018.				2018
	124701	Spiranthes spiralis (L.) Chevall., 1827	Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARCHERAY C. (CENNS)	>			2010 - 2014
	125976	Teucrium botrys L., 1753	Germandrée botryde	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVREL B. (CENNS)				2017 - 2019
	126008	Teucrium montanum L., 1753	Germandrée des montagnes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : VOCHELET E. (CENNS)				2010 - 2017
	126298	Thesium humifusum DC., 1815	Thésium couché	Reproduction certaine ou probable	Informateur : VOCHELET E. (CENNS)				2007 - 2017



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	612577	Thesium humifusum DC., 1815 subsp. humifusum	Thésium couché	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVY W. (CBNBL)				2008 - 2008
	128942	Veronica orsiniana Ten., 1830	Vé onique outeus	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVREL B. (CENNS)				2002 - 2019
	129022	Veronica teucrium L., 1762		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Levrel B. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.				2017
	142181	Veronica teucrium subsp. vahlii Gaudin, 1828		Reproduction certains ou probable	Informateur : Preheray C. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2014.				2014
	129997	Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821	Vulpie queue- d'écureuil, Vulpie faux Brome	Reproduction certaine ou probable	Information : LEVILEL B. (CF MMS)				2017 - 2017
Reptiles	77955	Coronella austriaca Laurenti, 1768	Coronelle lisse (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Lorthiois M. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2010.				2010
	77619	Lacerta bilineata Daudin, 1802		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Archeray C. Réseau d'observateurs du CEN H.N. 2, 13.				2013

7.2 Espèces autres

Non renseigné



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation	
Oiseaux	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4659	Emberiza cirlus Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection <i>(lien)</i>	
Reptiles	77619	Lacerta bilineata Daudin, 1802	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
		Lacerta bilineata Daudin, 1002		Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
	77955	Coronella austriaca	Déterminante -	Directive 92/43/CEE (Directive auropéenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
		Laurenti, 1768		Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modulités de l'eur protection (lien)	
	94693	94693 Dianthus armeria L., 1753		Liste des espèces végét les sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation pre souvant permanente ou temporaire (lien)	
Angiospermes	124325 Sorbus latifolia (Lam.) Pers., 1806		Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)	
	612512	Loncomelos pyrenaicus (L.) Hrouda, 1988 subsp. pyrenaicus	Déterminante	Liste des estèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9 SOURCES

Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	ARCHERAY (). (CENNS)		
	d'observate rs du CEN HN. 2013.		
	Argheray C. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2014.		
	Archeray C. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2016.		
	BUCHET J. (CBNBL) ; LEVY W. (CBNBL)		
Informateur	COLIN-TOCQUAINE G. ; COLIN- TOCQUAINE I. Source : CBNBL.		
	Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie		
	DARDENNE B.		
	JOLY M. (CBNBL_BN)		
	LEVREL B. (CENNS)		
	Levrel B. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.		



Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	Levrel B. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2018.		
	LEVY W. (CBNBL)		
	Lorthiois M. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2010.		
	Lorthiois M. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.		
	Lorthiois M. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.		
	VOCHELET E. (CENNS)		
	Vochelet E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2017.		>





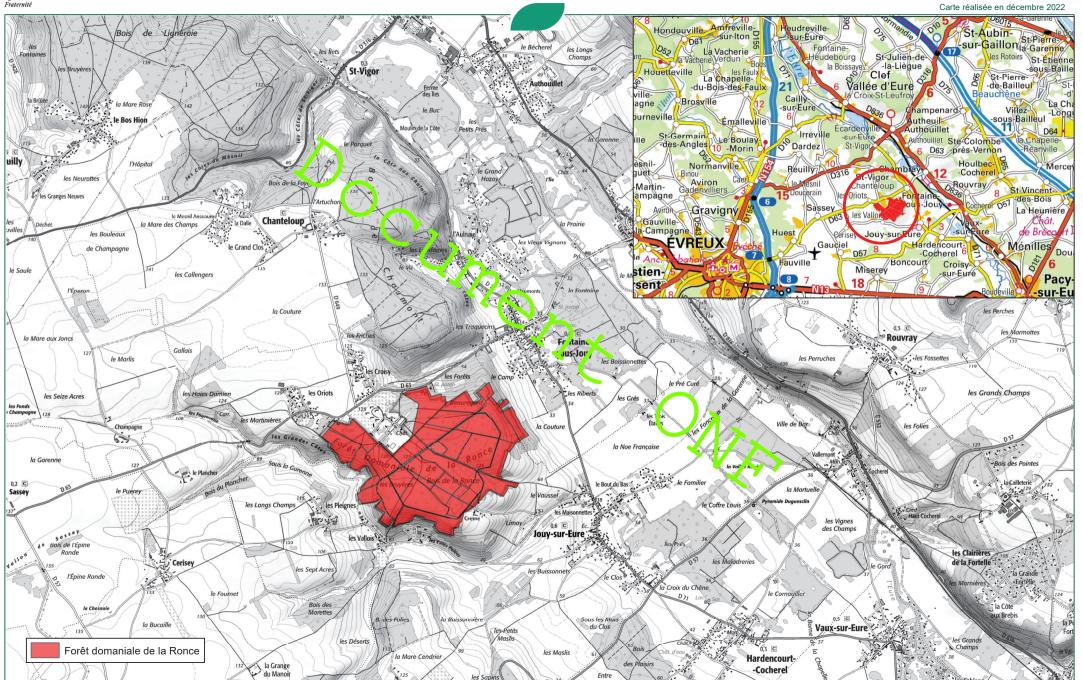
Aménagement de la Forêt domaniale de la Ronce 2023-2042 139,72 hectares

1:25 000

Agence territoriale de Rouen

Carte de localisation

0 240 480 720 9





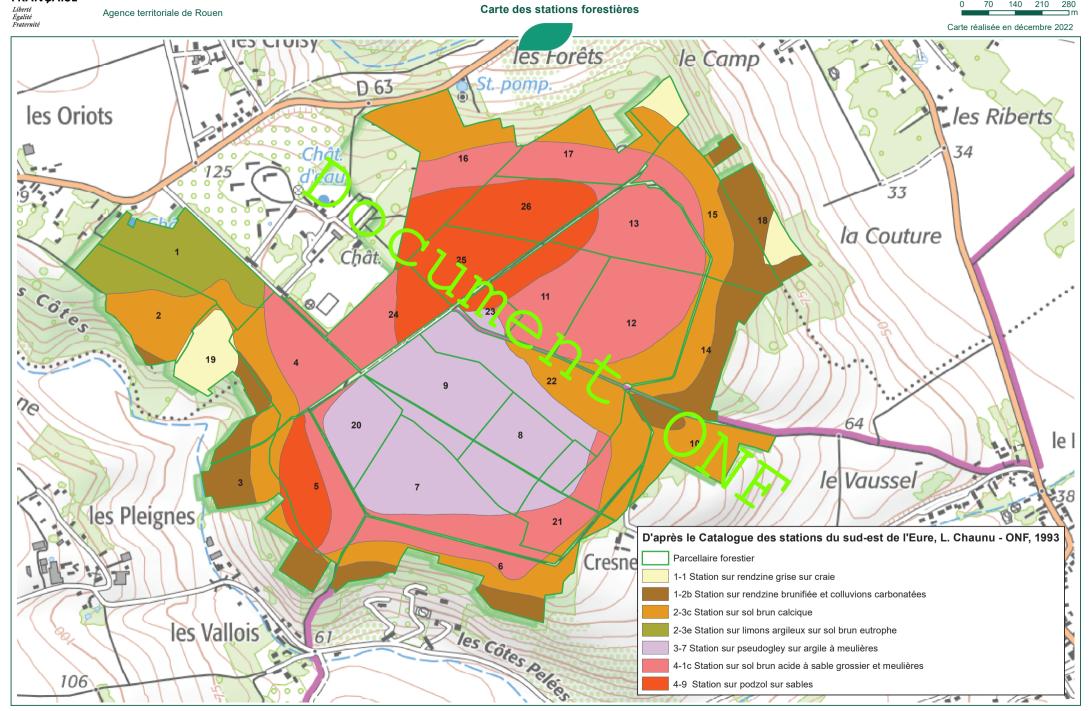


Aménagement de la Forêt domaniale de la Ronce 2023-2042 139.72 hectares

1:7 000

70 140 210







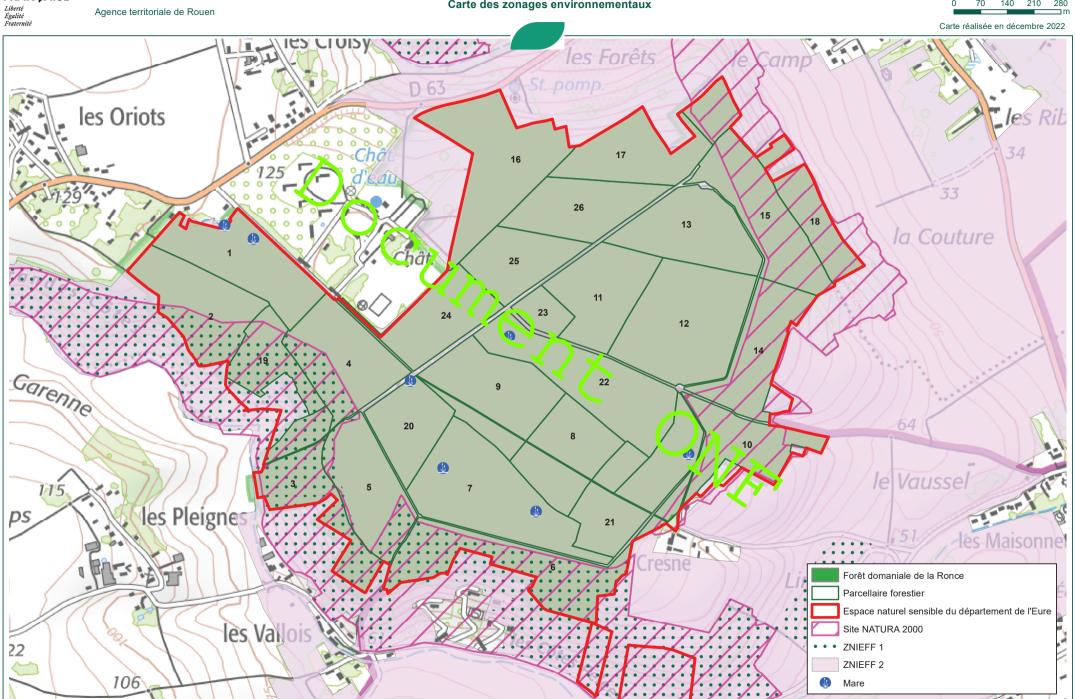


Aménagement de la Forêt domaniale de la Ronce 2023-2042 139,72 hectares

1:7 000

70 140 210 280

Carte des zonages environnementaux Agence territoriale de Rouen



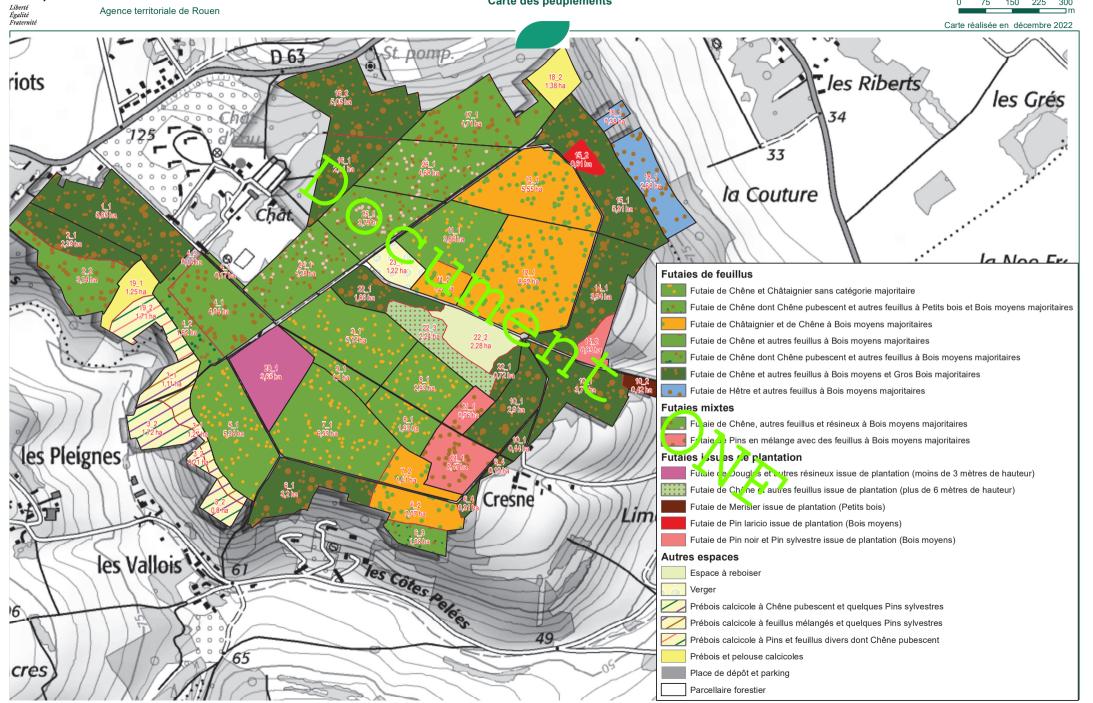
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Aménagement de la Forêt domaniale de la Ronce 2023-2042 139,72 hectares

1.7 500 75 150 225







Liberté Égalité Fraternité

06



les Vallois

Aménagement de la Forêt domaniale de la Ronce 139,72 hectares 2023-2042

Surfaces hors sylviculture

Evolution naturelle

Verger Equipements

Génie écologique en faveur des milieux ouverts

* *

1:6 500

Carte d'aménagement 60 120 180 240 Agence territoriale de Rouen Carte réalisée en janvier 2023 18.b)riots les Riberts 18 16 17.u 2024 16.u 2034 177 2034 15 33 26.u 2030 18 26 15.u 2040 2028 13.u 2038 2024 18.a 13 la Couture 2033 **1**.u 2041 25.u 2032 2030 2042 11.a 2025 2.u 2033 2032 24.u 2042 12.u 2030 11.b 2025 2040 2 2025 2033 19.a 20.3 4 24 2041 14.u 2028 2028 19 4.a 2038 2038 2032 19.b 2042 22.c 14 9.u 2028 2023 2038 2031 2039 12 Parcellaire forestier 20 Unité de gestion (12.u) 8 8.u 2029 2039 12.u années de passage en coupe (2023) 20.u 10.u 2029 10 Futaie irrégulière 7.a 21 Sans coupe 2023 8 3.u 2031 5.u Sortie de phase d'éducation - première éclaircie 2040 2027 2037 Rotation de 8 ans et moins entre les coupes les Pleignes 21.u 2029 7.b 2023 21 Rotation de 9 ans et plus entre les coupes 2039 llôts de vieux bois 2031 2040 2027 llot de vieillissement - peuplement classé porte graines 2037 Cresne llot de vieillissement Limov llot de sénescence 2040

6.c



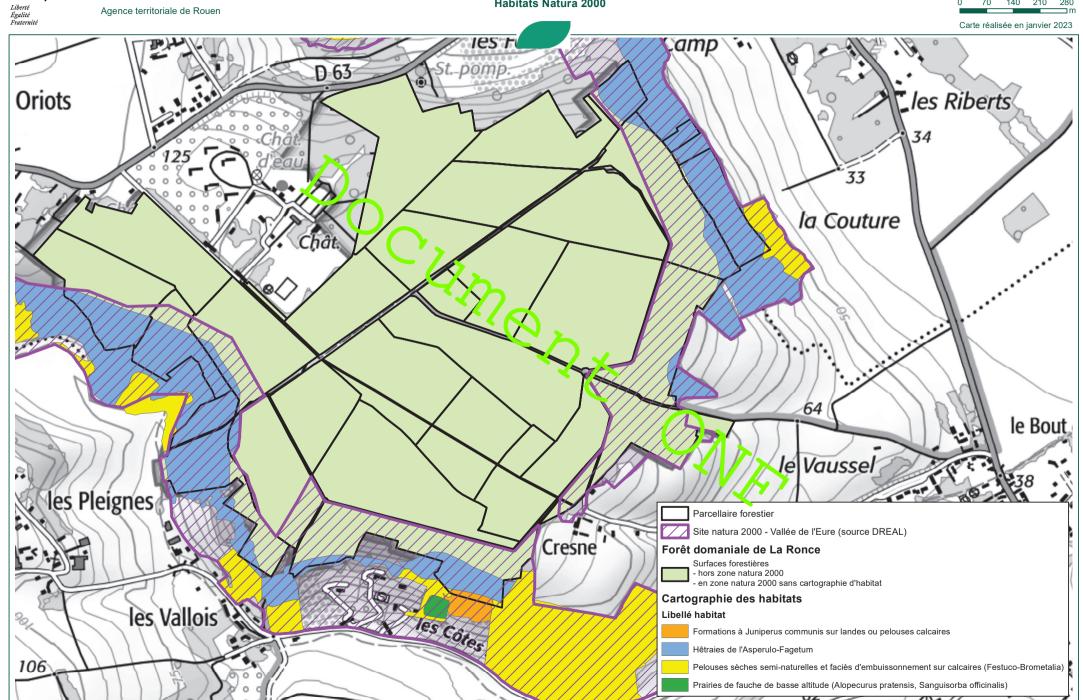


Aménagement de la Forêt domaniale de la Ronce 2023-2042 139,72 hectares

1:7 000

70 140 210 280

Habitats Natura 2000







Aménagement de la Forêt domaniale de la Ronce 2023-2042 139,72 hectares

1:7 000

Etats des limites 70 140 210 Agence territoriale de Rouen Carte réalisée en février 2023 Camp les Forêts Beaurega ares amaine d'Enfants ∘de la Ronce Couture Cho" d'Eau Grandes Côtes la Garenne 107 Bruyères les Vaussel ;hamps les Pleignes Cresne Limov litigieux non matérialisées matérialisées



